

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 22 juin 2022

Président:	M.	Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme	Céline	MORIER
Scrutateurs:	Mme	Catherine	MOREL
	M.	Kelvin	KAPPELER
Huissiers:	M.	Jean-Michel	TALON
	M.	François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 22 juin 2022 à 18 h 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

2. Nominations

- 2.1. pour l'année politique 2022 – 2023, de la présidente ou du président du Conseil communal ;
- 2.2. pour l'année politique 2022 – 2023, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;
- 2.3. pour l'année politique 2022 – 2023, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;
- 2.4. pour l'année politique 2022 – 2023, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;
- 2.5. pour l'année politique 2022 – 2023, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;
- 2.6. pour la suite de la législature 2021 – 2026 d'une secrétaire suppléante ou d'un secrétaire suppléant du Conseil communal ;
- 2.7. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Martine Berhili (représentante de DA), démissionnaire ;
- 2.8. *d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Nicolas Büchler (PS), démissionnaire*
- 2.9. *de deux membres suppléants de la commission des finances, en remplacement de Mme Adamou Moussa (PS) et de M. Jonathan Al Jundi (PS), devenus membres permanents.*
- 2.10. *d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Léonard Dolivo (PS), démissionnaire*

3. Communications du bureau :

- 3.1. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens ». (Date de la commission : lundi 18 juillet 2022 à 19h00, sur place, puis à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;
- 3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz ». (Date de la commission : lundi 27 juin 2022 à 19h00, sous le Marché couvert, puis à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ». (Date de la commission : mardi 30 août 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Olivier Raduljica, Nicolas Büchler, Léonard Dolivo et Mme Elisabeth Wermelinger : « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales ». (Date de la commission : mardi 5 juillet 2022 à 19h00 à la salle des mariages de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Lionel Winkler : « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux ». (Date de la commission : lundi 22 août 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.6. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Béatrice Tisserand : « Pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ ». (Date de la commission : jeudi 23 juin 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux).

4. Correspondance

5. Communications de la Municipalité

- 5.1 relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ;
- 5.2 relative à l'élaboration du plan d'action biodiversité urbaine.

6. Rapports des commissions

- 6.1. sur le rapport No 06/2022 relatif à la gestion communale durant l'année 2021 (Rapp. : M. Lionel Winkler) ;

- 6.2. sur le préavis No 07/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
- 6.3. sur le préavis No 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;
- 6.4. sur le préavis No 13/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux. (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz) ;
- 6.5. sur le préavis No 14/2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Christian Fürst) ;
- 6.6. sur le préavis No 15/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand) ;
- 6.7. sur le préavis No 16/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion. (Rapp. M. Tal Luder) ;
- 6.8. sur le préavis No 17/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud) ;
- 6.9. sur le préavis No 18/2022 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe affectée, perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds. (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 6.10. sur le préavis No 19/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon. (Rapp. M. Matthieu Burkhart) ;
- 6.11. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon intitulé « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ». (Rapp. Mme Marie-Solène Adamou Moussa).

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 Préavis No 20/2022 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum, pour le

déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux qui sera démolie, afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux. (Date de la commission : mardi 23 août 2022 à 19h30, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

- 7.2 Préavis No 21/2022 relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME). (Date de la commission : mardi 5 juillet 2022, à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.3 Préavis No 22/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 410'000.- au maximum pour financer le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever sur le fonds 9281.602 « Office stationnement : général ». (Date de la commission : lundi 27 juin 2022 à 19h00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 7.4 Préavis No 23/2022 relatif à la virtualisation des prestations de l'Administration communale eAdmin et à la création de 1,5 EPT au centre informatique. (Date de la commission : jeudi 30 juin 2022 à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.5 Préavis No 24/2022 relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux. *(Date de la commission : le mercredi 24 août à 19h00 dans la Salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, 1820 Montreux).*

8. Rapport de la Commission « communication et organisation du Conseil communal » 2021-2022

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 9.1. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès » ;
- 9.2. Interpellation de M. Dominik Hunziker : « Potelets en folie » ;
- 9.3. Réponse à l'interpellation de M. Olivier Müller : « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ? » ;
- 9.4. Réponse à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : « Notre Centre des congrès 2m2c – un Centre multiusage déjà saturé ? ».

10. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette dernière séance de l'année politique 2022, et de fait pour ma dernière prestation en tant que Président de ce Conseil. Comme la tradition veut que cette dernière séance ait lieu dans le secteur résidentiel du Président, ce sera à la salle de l'Aula, pour moi.

Je pense pouvoir également parler au nom de la Municipalité, en espérant que ce choix limitera la durée de cette séance, qui, je vous le rappelle, sera suivie d'une agape, tout en facilitant la procédure de votation par rapport à une séance extra muros.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et notre huissier suppléant, M. François Baehni. Je salue également les représentants des médias et le public présent ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

Avec **82** conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

82 conseillères et conseillers sont présents. *Deux arrivées tardives.*

Ont fait excuser leur absence : Mmes Tanya Bonjour, Geneviève Brunner-Frass, Florine Dériaz, Ania Hofer, Jessica Ruedin

MM. Eric Blazquez, François Cardinaux, Florian Despond, Léonard Dolivo, Emmanuel Gétaz, Josselin Lecoultre, Peters Frank, Roland Rimaz, Silleri Domenico, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp

Absents non excusés : Claude-Pascal Gay, Alisan Metic

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Comme il est désormais d'usage, je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

2. Nomination

2.8 *d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Nicolas Büchler (PS), démissionnaire*

2.9. *de deux membres suppléants de la commission des finances, en remplacement de Mme Adamou Moussa (PS) et de M. Jonathan Al Jundi (PS), devenus membres permanents.*

2.10. *d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Léonard Dolivo (PS), démissionnaire*

Au point 7.5. suite au mail de M. le Municipal Caleb Walther du 17 juin 2022 qui a été transmis aux chefs de groupe, la date de la commission traitant du préavis 24/2022 doit être modifiée pour le mercredi 24 août à 19h00 dans la Salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, 1820 Montreux.

Je soumetts cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par :

64 OUI, 0 NON et 0 abstention.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions et je vous remercie par avance de votre concision, au vu de l'ordre du jour chargé de cette séance, et surtout si vous souhaitez pouvoir profiter pleinement de l'agape qui nous attend.

Je déclare ouverte la séance du Conseil communal du 22 juin 2022.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de mai à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 18 mai 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté par 72 OUI, 0 NON, 0 abstention.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. NOMINATIONS

2.1. pour l'année politique 2022 – 2023, de la présidente ou du président du Conseil communal ;

M. le Président

L'art 14 de notre règlement prévoit que la nomination du président et des vice-présidents se fasse au scrutin individuel secret ;

Mesdames et Messieurs les scrutateurs je vous prie de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Selon le tournoi accepté et validé par les groupes politiques de ce Conseil, j'attends la proposition du groupe socialiste.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe socialiste a le grand plaisir de présenter M. Nicolas Büchler pour la présidence du Conseil. Professionnellement, M. Büchler est membre du Conseil de direction de Rive Neuve. Il y est responsable administratif et directeur adjoint. Politiquement, il est entré au Conseil communal en 2016, a été président de la CCO et du groupe socialiste. Sur notre commune, vous avez le plus de chance de l'apercevoir sur une moto ou sur des skis. A bientôt 30 ans, cet enfant de Glion, est engagé depuis de nombreuses années dans l'Association des intérêts de Glion, dont il est le président, et dans le ski club. Vous l'aurez compris, ses expériences professionnelles, politiques et associatives et son engagement font de M. Büchler un très solide candidat au poste de Président de notre Conseil. Merci pour votre attention.

M. le Président

L'élection du président et des vice-présidents, aura lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 77	Bulletins rentrés : 77
Bulletins valables : 75	Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 8	Majorité absolue : 39

M. Nicola Büchler est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **58 voix**.

Voix éparses :

M. Tal Luder 4 voix

M. Benoît Ruchet 2 voix

M. Antony Huys 1 voix

M. Mario Gori 1 voix

M. Angelo Giuliano 1 voix

Applaudissements de l'assemblée.

2.2. pour l'année politique 2022 – 2023, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

Mme Valérie Caldérini (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe UDC présente M. Tal Luder à l'élection à la Vice-présidence du Conseil communal.

51 ans au compteur, Montreusien depuis 1979, M. Luder est entré au Conseil communal il y a 10 ans. Président de la commission communication et organisation du Conseil durant l'année 2021-2022, membre actuel de la commission de gestion, président du parti de l'UDC de Montreux de 2017 à 2022, actuel Président du groupe UDC au Conseil et pour finir conseiller intercommunal à l'ASR, Tal peut être considéré comme un amateur éclairé de notre politique locale, nous le soutenons dans sa démarche et vous proposons ce soir d'en faire de même.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 79	Bulletins rentrés : 79
Bulletins valables : 78	Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 8	Majorité absolue : 40

M. Tal Luder est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **52 voix**.

Voix éparses :

M. Cédric Blanc 4 voix

M. Dominik Hunziker 4 voix

Mme Valérie Caldérini 4 voix

Mme Christine Menzi 2 voix

M. Silvano Pozzi 1 voix

M. Angelo Giuliano 1 voix
Mme Ruth Bär 1 voix
M. Benoît Ruchet 1 voix
Applaudissements de l'assemblée

2.3. pour l'année politique 2022 – 2023, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Le groupe PLR a l'honneur et le plaisir de vous proposer la candidature de M. Cédric Blanc en tant que second vice-président. Cédric Blanc est un enfant de Montreux et se distingue notamment par de nombreux engagements associatifs, passés ou présents, par exemple le FSG Montreux ou le club Alpin. Il est aussi le membre fondateur d'Aloha Sport Riviera Chablais et de la Fondation Sport-Up organismes tous deux actifs dans le sport handicap. Il est marié et père de 3 enfants adultes et a pris soin de bien découvrir la commune, puisqu'il a habité à Montreux, à Glion et habite actuellement à Territet. Cédric Blanc est au bénéfice de 21 années d'expérience politique, tout d'abord à la commune de Roche où il a été, successivement, conseiller communal, président du Conseil communal, puis Municipal entre 1999 et 2014, ensuite à la commune d'Epalinges où il a été conseiller communal entre 2015 et 2017 et enfin, comme vous le savez à Montreux, il est conseiller communal depuis 2020 et actuellement président du PLR Montreux-Veytaux depuis 2 ans.

Professionnellement, Cédric Blanc est directeur général de la Fondation de Verdeil, plus grand établissement de formation pour mineurs en difficultés du canton de Vaud et ce depuis 11 ans. Cédric Blanc est actuellement membre de 3 Conseils de fondation montreusiens, fondation Beau Site, la Clairière et la maison Visinand.

Fort de sa très riche expérience professionnelle, politique, associative et aussi de par ses indéniables qualités personnelles, le groupe PLR est persuadé qu'il fera un excellent deuxième vice-président.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 80	Bulletins rentrés : 80
Bulletins valables : 80	Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 10	Majorité absolue : 41

M. Cédric Blanc est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2022-2023 par **66 voix**

Voix éparses :

M. Yanick Hess 1 voix
M. Olivier Blanc 1 voix
Mme Laurence Sierro 1 voix
M. Olivier Müller 1 voix

Applaudissements de l'assemblée.

2.4. pour l'année politique 2022 – 2023, de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs ;

M. le Président

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe des Vert-e-s.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR a le plaisir de proposer la candidature de M. Samuel Roch.

Mme Anne Saito (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe des Vert-e-s a le plaisir de proposer la candidature de Mme Claudia Hischenhuber.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal au nombre des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs.

Sont élus scrutateurs :

Mme Claudia Hischenhuber

M. Samuel Roch

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

2.5. pour l'année politique 2022 – 2023, de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;

M. le Président

J'attends les propositions du groupe PLR et du groupe Socialiste.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe PLR a le plaisir de proposer la candidature de M. Kelvin Kappeler.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Ihab Al Jundi.

M. le Président

Y a-t-il d'autres propositions ? Selon l'art. 14 du règlement du Conseil lorsque le nombre de candidats est égal au nombre des sièges à repourvoir l'élection peut s'opérer tacitement, je vous prie d'applaudir nos deux nouveaux scrutateurs suppléants.

Sont élus scrutateurs suppléants :

M. Kelvin Kappeler

M. Ihab Al Jundi.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président les félicite pour leur élection.

2.6. pour la suite de la législature 2021 – 2026 d'une secrétaire suppléante ou d'un secrétaire suppléant du Conseil communal ;

M. le Président

Notre secrétaire suppléante ayant démissionné, le Bureau du Conseil a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Soraia Dias membre de ce Conseil.

Titulaire du Certificat SAWI de Généraliste en Marketing et Communication, d'une Maturité Professionnelle Commerciale et d'un CFC d'employée de commerce, Mme Dias, est jugée par ses précédents employeurs comme étant fiable, serviable, à l'aise avec les outils informatiques, elle a, entre autres, réalisé une partie de son apprentissage d'employée de commerce, profil maturité à l'ASR.

Y a-t-il d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

Je vous propose d'élire Mme Soraia Dias tacitement, par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Je vous félicite Madame pour votre élection.

2.7. d'une ou d'un membre du Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de Mme Martine Berhili (représentante de DA), démissionnaire ;

M. le Président

J'attends une proposition du groupe Décroissance Alternatives.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Décroissance Alternatives a le plaisir de proposer la candidature de M. Christian Talon.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Christian Talon tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Christian Talon vous êtes élu comme membre du Conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

2.8. d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. Nicolas Büchler (PS), démissionnaire.

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de M. Jonathan Al Jundi.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Jonathan Al Jundi tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Jonathan Al Jundi vous êtes élu comme membre de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

2.9. De deux membres suppléants de la commission des finances, en remplacement de Mme Marie-Solène Adamou Moussa (PS) et de M. Jonathan Al Jundi (PS), devenus membres permanents.

M. le Président

J'attends deux propositions du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer les candidatures de Mme Stefania La Spada et de Mme Charlotte Chevallier.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Stefania La Spada et Mme Charlotte Chevallier tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Stefania La Spada et Mme Chevallier vous êtes élues comme membres suppléantes de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

2.10. d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Léonard Dolivo (PS), démissionnaire

M. le Président

J'attends une proposition du groupe socialiste.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a le plaisir de proposer la candidature de Mme Elisabeth Wermelinger.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Elisabeth Wermelinger tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Elisabeth Wermelinger vous êtes élue comme membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

3.1 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour une modernisation de la place de jeux du Vieux-Clarens ».

(Date de la commission : lundi 18 juillet 2022 à 19h00, sur place, puis à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly) ;

Président (DA) : M. Fabien Willemin

Membres : Mmes Claudine Borloz, Charlotte Chevallier, Stefania La Spada, Susanne Lauber Fürst, Ida Rodman

MM. Laurent Gilliard, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller, Samuel Roch

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller : « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz ».

(Date de la commission : lundi 27 juin 2022 à 19h00, sous le Marché couvert, puis à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (SOC) : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Valérie Calderini, Charlotte Chevallier, Susanne Lauber Fürst, Ida Rodman

MM. Mathias Ekah, Arnaud Grand, Pierre Loup, Olivier Müller, Benoît Ruchet

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne pourrai pas participer à cette séance, c'est M. Ivon Welte qui me remplacera.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Arnaud Grand : « Pour un audit externe du service de l'urbanisme ».

(Date de la commission : mardi 30 août 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (VERT-E-S) : M. Olivier Blanc

Membres : Mme Stefania La Spada

MM. Ihab Al Jundi, Yahya Berhili, Matthieu Burkhart, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Olivier Mark, Philippe Morier-Genoud, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion.

M. Arnaud Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le municipal en charge de l'urbanisme, je vous remercie pour votre vive réaction lors du dernier conseil communal. Pour ma part je suis convaincu que cette

motion va aider la Municipalité et le service de l'urbanisme à mieux s'organiser, à améliorer la prestation aux personnes qui ont recours à ce service et à permettre aux employés communaux de travailler de manière sereine.

Pour raccourcir la séance de commission et se forger une opinion, je propose que les conseillers communaux membres de la commission prennent un peu de leur temps, d'ici au 30 août, afin de prendre contact avec 3 personnes ou entreprises qui ont eu des relations avec le service de l'urbanisme pour recueillir leurs avis anonymement.

De plus, je prierai la Municipalité de nous transmettre, avant la séance, tous les courriers ou emails de personnes qui félicitent le service ou de personnes mécontentes, les plaintes ou réclamations reçues ou émises à l'encontre du service de l'urbanisme ou d'un de ses collaborateurs ou d'une de ses collaboratrices, ces 3 dernières années. Je souhaiterais également que le chef de service des ressources humaines et sa municipale soient présents pour la commission et qu'ils nous transmettent avant la séance les éventuelles félicitations ou réclamations orales ou écrites reçues de la part d'employés communaux envers la cheffe du service de l'urbanisme actuelle ou de son adjointe.

Pour le bon ordre et pour éviter d'engager inutilement la tenue d'une séance de commission, pourriez-vous nous informer, en toute transparence, si des renseignements juridiques ont été demandés quant à la légalité et recevabilité de cette motion et si oui quelles en sont les conclusions ? Dans le cas contraire, pourriez-vous confirmer à l'ensemble de la commission, la légalité et la recevabilité de cette motion avant le 20 juillet.

Pour terminer, je souhaite fortement que cette commission se déroule dans un état d'esprit constructif, POUR le futur notre commune et je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de MM. Olivier Raduljica, Nicolas Büchler, Léonard Dolivo et Mme Elisabeth Wermelinger : « Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales ».

(Date de la commission : mardi 5 juillet 2022 à 19h00 à la salle des mariages de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Benoît Ruchet

Membres : Mmes Anna Krenger, Christine Menzi, Anne Saito, Elisabeth Wermelinger
MM. Christian Fürst, Angelo Giuliano, Mario Gori, Silvano Pozzi, Olivier Raduljica

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.5 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Lionel Winkler : « Pour un moratoire sur la suppression des places de stationnement sur la commune de Montreux ».

(Date de la commission : lundi 22 août 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (UDC) : M. Tal Luder

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Soraia Dias

MM. Yvan Aubord, Yanick Hess, Antony Huys, Romain Pilloud, Fabien Willemin, Lionel Winkler, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

En vue de la séance de commission, je me permets de préciser quelques éléments : Tout d'abord, je questionne la motion sur son respect de la planification supérieure en matière d'aménagement du territoire. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'aménagement du territoire est un domaine complexe, qui dépend avant tout de compétences fédérales, puis cantonales. Au niveau cantonal, c'est notamment le Plan directeur cantonal qui fixe les grands principes, contraignants, en la matière.

Selon moi, la motion pourrait être contraire, de fait, avec la mesure A25 du PDCn, qui demande de « *Maîtriser le volume de trafic automobile par la limitation du nombre de places de stationnement de véhicules en fonction de la qualité de la desserte en transports publics et favoriser les plans de mobilité, notamment auprès des entreprises et des administrations publiques* ». A l'inverse, le PDCn demande de « *Favoriser l'usage des transports publics et de la mobilité douce en renforçant l'axe structurant du littoral (...), des mesures intégrées de réaménagement des traversées de centres, de localités et des axes urbains structurants qui tiennent compte de tous les modes et priorisent l'usage de la mobilité douce et des transports publics* »

Dès lors, sur cet aspect somme toute juridique, j'invite la Municipalité, en vue de la séance de commission, à éventuellement se munir d'un avis de droit pour savoir si, en regard du droit cantonal, il ne serait pas judicieux de considérer cette motion comme irrecevable.

En outre, j'ai l'impression, chères et chers collègues, que cette motion est hautement problématique pour ce qui est de **l'aboutissement du futur projet d'agglomération**. En effet, pour que le projet d'agglomération soit accepté et bénéficie des subventions de la Confédération, il faut généralement qu'un report modal soit envisagé, et surtout que la politique du stationnement générale soit réglée à un niveau dépassant le territoire communal. Le futur projet d'agglomération risque d'être retoqué si seule la commune de Montreux ne fait rien sur sa politique de stationnement à cause d'un moratoire.

Je ne suis pas sûr que ce soit dans l'intérêt de la population, de l'économie et des intérêts régionaux que de prendre le risque de voir échouer une nouvelle fois le projet d'agglomération, déjà retoqué une première fois en raison notamment de questions liées à la mobilité.

Enfin, je vous épargne d'une série d'autres considérations relatives à cette motion, que je réserve pour les discussions en commission, et me réjouis d'en débattre avec vous. Merci pour votre attention.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.6 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Béatrice Tisserand : « Pour la mise à disposition de locaux sur l'ancien site de l'hôpital à des fins d'accueil d'urgence pour femmes et membres de la communauté LGBTIQ+ ».
(Date de la commission : jeudi 23 juin 2022 à 19h00 à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux).

Président (SOC) : M. Mario Gori

Membres :Mmes Charlotte Chevallier, Catherine Morel, Carla Silva Borges De Sá, Béatrice Tisserand
MM. Dario Guarnaccia, Kelvin Kappeler, Pierre Loup, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 4 courriers à vous communiquer :

1. Le premier courrier est une lettre de démission de ce Conseil de M. Joseph Filippone : Lecture *annexe 1*
2. Le second est une lettre de démission de ce Conseil de M. Yves Depallens : Lecture *annexe 2*
3. Le 3^{ème} courrier est une lettre de démission de la Commission des Finances de M. Nicolas Büchler : Lecture *annexe 3*
4. Le 4^{ème} courrier est un mail de démission de la Commission de Gestion de M. Léonard Dolivo : Lecture *annexe 4*

Ces courriers seront comme d'habitude joints au PV de cette séance.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 relative au fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des évènements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ;

5.2 relative à l'élaboration du plan d'action biodiversité urbaine.

relative au projet de sécurisation et de mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité souhaite présenter l'actualité du projet de sécurisation et de mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions.

Suite à son acceptation par la population, le projet de travaux au 2m2c a pu se poursuivre avec la phase des études d'avant-projet, puis des études de projet. Ces dernières ont été acceptées par la Municipalité fin 2021.

Dans ce cadre, la Municipalité a décidé de fixer comme priorité le respect du budget et celui du calendrier. Elle a ainsi été amenée à privilégier des appels d'offres sous

forme traditionnelle, plutôt que de confier l'ensemble du projet à une entreprise générale.

Délivrance du permis de construire

Suite à l'acceptation des études du projet, les mandataires ont pu finaliser les dossiers pour la mise à l'enquête publique. Deux oppositions ont été déposées, dont une de l'Association transports et environnement (ATE) qui a été retirée suite à la signature d'une convention relative aux enjeux de mobilité. La Municipalité a ensuite délivré le permis de construire et levé la dernière opposition. Ce jour, la Municipalité est à même de vous confirmer qu'aucun recours n'a été déposé dans les délais légaux et que le permis pourra donc entrer en force.

Appels d'offres

Les appels d'offres seront publiés sur la plateforme SIMAP d'ici à la mi-juillet. L'objectif est de pouvoir adjuger la grande majorité des chantiers avant le début des travaux et ainsi sécuriser au mieux ceux-ci, tout en gardant à la Municipalité une certaine souplesse en cas d'imprévus.

Les difficultés actuellement rencontrées, relatives à la disponibilité et au coût des matières premières, sont évidemment prises en compte par la Municipalité, autant que faire se peut. C'est notamment afin de prévenir les dommages de cette situation qu'elle a proposé au Conseil communal la création d'un fonds conjoncturel, afin de financer les éventuels dépassements des préavis budgétés et votés avant l'actuelle période de forte inflation.

Préavis relatif au financement des frais du propriétaire et des projets connexes

Parallèlement aux travaux liés au projet 1.2 accepté par la population, la Municipalité dépose au Conseil communal un préavis visant :

- d'une part à formaliser le financement des frais du maître d'ouvrage (notamment les taxes et les frais d'accompagnement par un bureau spécialisé) et d'autre part, à financer des travaux connexes au projet principal. Il s'agit de mesures visant à améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite, à compléter les mesures d'assainissement énergétique afin de mettre pleinement le bâtiment en conformité avec la loi cantonale et également d'adapter les éléments du système de chauffage du bâtiment afin de pouvoir utiliser le futur réseau thermique pour rafraîchir le bâtiment, mais aussi le réchauffer grâce à l'eau du Léman.

Dans ces travaux complémentaires, la Municipalité propose également d'anticiper certains renouvellements d'installations techniques essentielles au fonctionnement du bâtiment, mais dont l'espérance de vie s'est révélée plus courte qu'espérée.

Première séance de CCM SA

En parallèle de la préparation du futur chantier, la Municipalité s'engage également sur l'exploitation du bâtiment jusqu'au début des travaux et sur la préparation de la future réouverture. C'est dans ce but qu'elle a décidé de nommer au Conseil d'administration de CCM SA des membres de la Municipalité et des chefs de services.

Lors de sa première séance, le Conseil d'administration de CCM SA a pu se répartir les rôles et a nommé M. Jean-Baptiste Piemontesi à sa présidence et M. Caleb Walther à sa vice-présidence.

Comme esquissé ci-devant, cette séance a été l'occasion de rappeler que, pour que le projet dans sa globalité soit une réussite, il ne suffit pas de mener à bien le chantier. Il s'agit en effet de déjà préparer le futur du centre des congrès et de son exploitation. Ceci passe par une profonde réflexion sur les missions du 2m2c, en partenariat avec les nombreux autres acteurs de l'économie d'accueil et de la culture de Montreux et

de notre région. Pour réfléchir à ce futur, la Municipalité entend poursuivre son précieux dialogue avec ces partenaires, notamment l'Office du tourisme, la Promove, les organisateurs d'événements culturels, les hôteliers, les restaurateurs, le Casino pour n'en citer que quelques-uns. Le Conseil d'administration entend également se faire accompagner de spécialistes externes pour mener à bien cette démarche. Enfin, il est également important de garder les précieuses compétences des collaboratrices et collaborateurs de CCM SA afin d'assurer le fonctionnement du bâtiment jusqu'au début des travaux, voire au-delà pour certains d'entre eux. La Municipalité a donc demandé au Conseil d'administration de finaliser puis de présenter de manière claire ses intentions au personnel de CCM SA.

Conclusion

Actuellement, le calendrier est respecté et les travaux devraient débuter dès la fin du Montreux Jazz Festival de l'année prochaine, en août 2023.

Si ces travaux s'annoncent complexes, la Municipalité n'oublie donc pas pour autant l'ensemble des autres enjeux, résumés de manière non exhaustive ci-dessus. Il s'agit d'un des projets les plus importants pour la commune et la Municipalité entend y consacrer toute l'énergie, les compétences et l'enthousiasme nécessaires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Je me permets de préciser que vos chefs de groupe ont reçu une version électronique ce lundi, mais nous attendions encore la confirmation relative au permis de construire, pour finaliser son contenu. C'est pour cela que celles et ceux qui ont eu l'occasion de prendre connaissance de cette communication ont pu remarquer qu'elle a été mise à jour. Une version électronique vous sera transmise par Mme Fanny Grec, que je remercie par avance.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1. sur le rapport No 06/2022 relatif à la gestion communale durant l'année 2021 (Rapp. : M. Lionel Winkler) ;

M. le Président

Monsieur le Président de la CoGest, tout d'abord merci à vous et à tous les membres de la Commission de Gestion pour le travail effectué et pour votre rapport ; avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas intervenir directement sur le rapport, à ce stade, mais je tiens, au vu du volume de travail que ce rapport a nécessité, remercier mes collègues de la CoGest pour leur engagement sans faille, parfois avec des délais très serrés.

Il est à noter que pour la majorité d'entre-eux, c'était leur première expérience à la Commission de gestion, en même temps que leur première année de conseiller communal pour certains.

Le travail aura été constructif, technique, sans clivage politique ce qui est très important pour les travaux d'une telle commission.

Je tiens également à remercier la Municipalité, pour les bons échanges que nous avons eu pour l'élaboration de ce rapport, ainsi que Mme Grec, secrétaire municipale

ad intérim avec qui j'ai pu entretenir d'excellentes relations administratives qui ont ainsi facilité le travail de la CoGest.

Je n'oublierai pas non plus de remercier les chefs de service concernés par nos travaux de cette année, ainsi que leurs collaborateurs qui ont participé à l'élaboration et à la vulgarisation des réponses aux nombreuses questions de la CoGest.

Pour le reste, Monsieur le Président, je suis à disposition, ainsi que mes collègues de la CoGest pour tout complément nécessaire au Conseil.

M. le Président

Merci Monsieur le Président de la commission de gestion.

Nous allons procéder de la manière suivante : je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2021 ainsi que sur le rapport de la Commission de gestion, puis ouvrir la discussion sur les **9 vœux** et **1 observation** émis par la CoGest et qui figurent aux **pages 70 à 74** du rapport ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Je vous rappelle 2 points importants de notre règlement au sujet de la gestion communale :

premièrement, selon l'article 164 al. 2, si la parole n'est pas demandée, la réponse municipale est considérée comme acceptée ;

deuxièmement, si le conseil vient à refuser la réponse municipale et tient à maintenir un vœu de la CoGest, la Municipalité exposera dans son rapport de gestion de l'année prochaine la suite donnée au vœu en question, conformément à l'article 158 al. 2.

Nous terminerons par la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et nous passerons au vote sur ces conclusions.

Y a-t-il des oppositions ou des commentaires quant à cette manière de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2021 ainsi que sur le rapport de la commission de gestion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOEUX

Thème n° 1 : Domaines et bâtiments **Voeu n° 1**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'une collaboration davantage transversale au sein du service, incluant plusieurs niveaux hiérarchiques et de compétences. Une consultation avec les ressources humaines est souhaitable pour une telle mise en œuvre.

Réponse de la Municipalité

Comme évoqué lors de la rencontre avec la commission de gestion, si l'organigramme semble montrer un fonctionnement en silos, dans les faits ce n'est que peu le cas. De par la diversité des missions, le service DBS est organisé en offices ou sections dont les missions et les compétences nécessaires pour les assurer sont variées. On peut prendre pour exemples la section forêts et les parkings en ouvrage, pour illustrer la difficulté sur un organigramme d'éviter un effet visuel « silo ».

Néanmoins, la Municipalité ne partage pas l'affirmation de la Commission de gestion :

« L'organisation de l'organigramme en silos reflète le fonctionnement réel du service. ».

En effet, à chaque opportunité, des synergies sont mises en œuvre, par exemple entre les responsables des installations techniques et ceux des infrastructures sportives. Il y a de fait une recherche systématique de collaboration et de transversalité.

Celle-ci passe notamment par le travail du chef de service et de son adjoint. En effet, le chef de service a une séance hebdomadaire avec chaque responsable de section/office et son adjoint dirige les séances de coordination deux fois par mois.

Des points d'amélioration sont reconnus, par exemple entre la section conciergerie, en charge de l'entretien courant des locaux de l'administration et des écoles, et de l'office du sport et des installations sportives, en charge notamment de l'entretien courant des infrastructures sportives.

La Municipalité estime donc que le fonctionnement du service répond déjà aux attentes exprimées par la Commission de gestion, même si, par la force des choses, l'organigramme ne l'illustre pas.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité**.

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

Thème n° 1 : Domaines et bâtiments **Voeu n° 2**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité centralise et uniformise l'information sur le site internet de la Commune à disposition de la population afin de faciliter l'accès des associations et des particuliers aux bâtiments communaux.

Réponse de la Municipalité

Comme le mentionne la commission de gestion, il faut distinguer les locaux à disposition de particuliers de ceux qui ne sont mis qu'à disposition d'associations reconnues.

Pour les premiers, cette page du site internet de la Commune semble déjà répondre au vœu de la commission : <https://www.montreux.ch/guichetvirtuel/locations>

Pour les locaux exclusivement mis à disposition des associations, il n'y a effectivement aucun site qui les regroupe et la Municipalité vérifiera si une page peut regrouper ces locaux.

Actuellement, de par leur nature, ces locaux sont gérés par différents services. Pour les locations régulières, le mode de fonctionnement actuel convient, car il est souvent en phase entre le service en charge et le secteur d'activité des associations. Citons à titre d'exemple l'office du sport et des installations sportives qui est l'interlocuteur naturel des associations sportives. L'administration fonctionne donc avec diverses portes d'entrée thématiques, ce qui permet de bien cerner les besoins spécifiques. Une amélioration peut toutefois être envisagée pour d'éventuelles locations ponctuelles même si, plus que par le site internet, celles-ci devront d'abord passer par une réorganisation de l'administration communale et de l'accueil des citoyennes et citoyens, notamment dans le cadre d'un futur bâtiment administratif.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à l'unanimité**.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En effet, la Commission de gestion a bel et bien compris que les différents locaux mis à disposition sont sous la responsabilité de différents services, et que les contacts pragmatiques avec les associations concernées sont, de fait, traités par différentes personnes. Elle estime néanmoins qu'il est possible que les informations publiques relatives à l'accès aux bâtiments communaux, peuvent parfaitement être centralisées et uniformisées sur le site internet de la Commune bien avant l'inauguration d'un bâtiment administratif.

Je rajoute encore que la Commission de gestion, est d'autant plus surprise de la réponse de la Municipalité où elle ne fait aucune mention de l'eAdmin et de son module "Location de salles", que nous découvrons ce soir dans son préavis 23/2022. Dommage...

M. le Président

J'ouvre la discussion sur ce vœu, la parole n'est pas demandée, je vous rappelle que si la parole n'est pas demandée, la réponse Municipale est considérée comme acceptée.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'intervention du Président de la CoGest a ouvert la discussion, je vous propose de soumettre cette réponse Municipale au vote.

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

Si vous votez OUI, cela veut dire que vous suivez la commission de gestion. Si vous votez NON, vous acceptez la réponse municipale et vous allez à l'encontre de la position de la commission de gestion et troisième option, vous vous abstenez. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

VOTE c'est par 67 OUI ,3 NON et 8 abstentions que **le conseil refuse la réponse Municipale.**

Thème n° 1 : Domaines et bâtiments **Voeu n° 3**

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité poursuive son effort d'harmonisation des tarifs en fonction des types de lieux.

Réponse de la Municipalité

Comme évoqué, l'intention est bien présente et la Municipalité a déjà beaucoup harmonisé les tarifs et les règles d'accès. Comme expliqué à la commission de gestion, les démarches se poursuivent, mais elles doivent tenir compte des variétés des lieux mis à disposition et ne doivent pas déboucher sur des difficultés financières pour les clubs et les associations accueillies. Une uniformisation n'est ainsi probablement pas souhaitable.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité.**

M. le Président ouvre la discussion

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai des problèmes de compréhension avec ce vœu et avec cette réponse. Parce que nous ne savons pas ce que ce terme « harmonisation » signifie dans le texte de base. La Municipalité répond par « uniformisation » à « harmonisation ». Personnellement j'ai compris que la commission de gestion aurait voulu, suite aux décisions que nous avons prises, une sorte de règlement où chaque situation serait décrite et posée. Alors que j'ai l'impression que la Municipalité répond par ce terme « uniformisation », que toutes les salles au prix du m2 seront à un tarif. Je ne peux pas voter pour ou contre ce vœu numéro 3, car je ne comprends pas le sens de la question, ni de la réponse.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A la CoGest nous avons pu apprendre qu'il a différents types de tarif en fonction des mêmes types de locaux. L'uniformisation, l'harmonisation, que la commission de gestion souhaite, c'est que ce soit clair pour tout le monde, pour chaque association. Quel tarif est voulu par la Municipalité pour quel type de locaux. C'est dans ce sens-là que nous avons établi ce vœu.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit bien d'une uniformisation des tarifs, cela veut dire que tout le monde paie le même montant pour le même service. Merci

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si je peux donner une précision, nous avons également discuté que si, par exemple, une salle est utilisée par une association où il y a des jeunes, nous pourrions réduire le tarif, car ces derniers n'ont pas forcément les moyens de payer des cotisations. Je pense que cela ne doit pas être par m2, mais que les critères doivent être clairs. Maintenant nous n'avons pas de critères transparents et cette transparence est voulue par la CoGest.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons un commentaire concernant notre refus. La CoGest comprend bien la position de la Municipalité quant à la multiplicité des mises à disposition de locaux en fonction des activités. Néanmoins, la Commission de gestion insiste pour plus de clarté dans la définition des tarifs de location.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je rappelle que si vous voter OUI vous refusez la réponse Municipale, vous suivez la CoGest et si vous votez NON, vous acceptez la réponse municipale, autrement vous vous abstenez.

VOTE, c'est par 56 OUI, 16 NON et 7 abstentions que le **conseil refuse la réponse Municipale**.

Thème n° 2 : Urbanisme **Voeu n° 4**

La Commission de gestion souhaite que la communication publique relative aux procédures de mises à l'enquête, permis de construire, soit optimisée afin de faciliter la préparation et la transmission des dossiers par les parties prenantes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité se permet de douter de la pertinence d'une communication publique spécifique supplémentaire. En effet, elle rappelle que la demande de permis de construire est fixée par le cadre légal cantonal et que c'est celui-ci qui précise les documents nécessaires (art. 69 du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions) à la constitution du dossier à remettre en vue du traitement de la demande (consultation CAMAC, des services de la Commune, enquête publique, décision de la Municipalité). De plus, sauf pour des petits projets, la constitution de ces dossiers est confiée à des professionnels, au courant du cadre légal évoqué ci-dessus.

Ainsi, constatant que le cadre légal est précis et, a priori, bien connu des professionnels du secteur, la Municipalité craint qu'une communication publique supplémentaire n'apporte pas plus de clarté. Elle rappelle cependant qu'un résumé des différentes procédures et une référence aux articles de la loi vaudoise ou de son règlement d'application est déjà disponible sur le site internet communal : <https://www.montreux.ch/travaux-et-urbanisme/constructionet-travaux/permis-de-construire>. La Municipalité estime avoir ainsi répondu au voeu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité**.

M. le Président ouvre la discussion

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion a refusé la réponse de la Municipalité à la majorité. La CoGest a bien pu se rendre compte de la qualité des documents mis à disposition des professionnels sur le site internet de la Commune. Malgré les doutes évoqués par la Municipalité, la Commission de gestion a constaté, lors des entretiens, des pertes de temps régulières au sein du service

de l'urbanisme dues à des dossiers incomplets reçus. Il apparaît évident qu'une communication plus explicative est nécessaire sur les pages dédiées sur le site de la Commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je rappelle que la CoGest a refusé la réponse municipale à la majorité. Si vous votez OUI vous refusez la réponse municipale, vous suivez la CoGest et si vous votez NON, vous acceptez la réponse municipale, autrement vous vous abstenez.

VOTE c'est par 60 OUI, 16 NON et 3 abstentions que le **conseil refuse la réponse Municipale.**

Thème n° 2 : Urbanisme **Voeu n° 5**

La Commission de gestion souhaite que l'ensemble du Conseil communal soit associé étroitement à la démarche PACom, afin de comprendre les enjeux et les risques.

Réponse de la Municipalité

Comme déjà annoncé, la Municipalité organise, le 14 juin, une séance d'information à tout le Conseil communal ; elle mettra ensuite sur pied des démarches participatives, de manière à consulter en amont les diverses sensibilités et autres intérêts rencontrés dans la population.

L'intention de bien faire comprendre le cadre légal, la marge de manœuvres, « les enjeux et les risques » est donc partagée. L'affectation du sol concerne en effet l'ensemble de notre territoire, le Conseil communal doit donc pouvoir exercer son rôle politique de représentation de notre population. La Municipalité rappelle cependant qu'au moment de l'élaboration du projet, un certain respect des compétences sera nécessaire, mais que ce projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique et d'un préavis au Conseil communal.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à la majorité.**

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Thème n° 3 : Ressources humaines **Voeu n° 6**

La Commission de gestion estime que la situation du personnel auxiliaire à Montreux doit être clarifiée et régularisée.

Réponse de la Municipalité

Le SRH étudie actuellement les démarches nécessaires pour régulariser les auxiliaires de longue durée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à la majorité.**

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Thème n° 3 : Ressources humaines **Voeu n° 7**

La Commission de gestion désire une meilleure collaboration et davantage de transversalité entre les services afin d'appuyer le service des RH dans sa mission.

Réponse de la Municipalité

Il est demandé que toutes les démarches liées au cycle de vie du collaborateur et en lien avec la politique RH soient traitées en collaboration avec le service des ressources humaines et dans le respect des règles.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **refuse** la réponse municipale **à la majorité.**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse de la Municipalité ne va pas dans le sens du vœu de la Commission de gestion qui souhaite une transversalité beaucoup plus active entre les différents services et les Ressources Humaines. La CoGest a constaté un certain cloisonnement au sein de l'administration communale et estime qu'il est impératif que la gestion des ressources humaines soit centralisée au sein de SRH avec une collaboration directe de chaque service. Si la volonté de SRH semble vouloir aller dans ce sens, la réponse de la Municipalité ne démontre pas une véritable volonté d'atteindre cet objectif à court terme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je rappelle que si vous votez OUI vous refusez la réponse municipale, vous suivez la CoGest et si vous votez NON, vous acceptez la réponse municipale, autrement vous vous abstenez.

VOTE c'est par 73 OUI, 4 NON et 2 abstentions que **le conseil refuse la réponse Municipale.**

Thème n° 3 : Ressources humaines **Voeu n° 8**

La Commission de gestion constate l'ampleur de la tâche qui attend le service RH dans la mise en œuvre de sa vision. Elle souhaite cependant être régulièrement informée de l'évolution de ce processus.

Réponse de la Municipalité

Les processus de la gestion des ressources humaines feront l'objet d'une évaluation périodique et le SRH transmettra régulièrement les indications ad hoc à la commission, dans le cadre du rapport de gestion.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité.**

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

Thème n° 3 : Centre informatique **Voeu n° 9**

Vu l'évolution rapide de la technologie et de l'informatique, la Commission de gestion voit une urgence de mettre en place un nouveau plan directeur qui définisse une stratégie claire de l'avenir du centre informatique.

Réponse de la Municipalité

Le centre informatique élabore actuellement une mise à jour de son plan directeur, afin d'être en adéquation avec l'évolution technologique et le programme de législature 2021-2026.

Celui-ci sera validé durant le 3^{ème} trimestre 2022, pour une mise en application au plus vite.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au vœu.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité.**

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil.**

B. OBSERVATIONS

Observation n° 1

Thème n° 2 : Urbanisme

En cas de démolition volontaire, qui nécessite également un permis délivré par la Commune, le propriétaire devrait être informé de l'interdiction de reconstruire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend note de cette observation et veillera à éviter tout malentendu. Dans cet objectif, la Municipalité rappelle avoir ancré le principe d'une consultation préalable de Service de l'Urbanisme dans le règlement des zones réservées (voir art. 3 al. 4 du règlement communal relatifs aux zones réservées, préavis 37/2021). Le but est bien de pouvoir vérifier, autant que possible en amont, la légalité et la pertinence d'un projet de transformation/démolition de construction.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'observation.

La Commission de gestion **accepte** la réponse municipale **à l'unanimité**.

La réponse Municipale est **acceptée tacitement par le Conseil**.

M. le Président ouvre la discussion sur la partie générale du rapport de la commission de gestion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close

M. Lionel Winkler (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 06/2022 de la Municipalité du 4 mars 2022 sur la gestion de la Commune pour l'année 2021

vu le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI.

6.2. sur le préavis No 07/2022 relatif à la gestion et aux comptes 2021 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess) ;
--

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte cette conclusion par 74 OUI et 1 abstention.

6.3. sur le préavis sur le préavis No 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021. (Rapp. Mme Laurence Sierro) ;

M. le Président

Je vous propose de procéder de la manière suivante :

- j'ouvrirai la discussion générale sur le préavis n° 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021 ;
- puis, nous passerons à la revue de la brochure détaillée des comptes 2021 chapitre par chapitre ;
- nous discuterons ensuite du rapport de la CoFin et nous voterons enfin sur les conclusions de ce rapport ;

Cette manière de procéder vous convient-elle ?

Nous allons ouvrir la discussion générale sur le préavis n° 12/2022 relatif aux comptes communaux 2021.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 12/2022. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président

Nous allons passer à la revue détaillée des comptes 2021, chapitre par chapitre

L'administration générale, pages 1 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 7 à 8

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 9 à 16

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 17 à 22

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service Domaines et Bâtiments, Sports, pages 23 à 36

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 37 à 40

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 41 à 42

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Voirie et Espaces Verts, page 43 à 54

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 55 à 62

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 63 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 65 à 70

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 71 à 72

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la CoFin et les autres documents.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe PLR nous accueillons favorablement la réponse du canton quant à mon intervention concernant la légalité de ne pas encaisser la taxe forfaitaire. Nous espérons que la Municipalité en tiendra compte pour établir son budget et respecter la loi fédérale.

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste faire remarquer à mon préopinant que cet avis de droit ne me paraît pas aussi solide qu'il le pense. Quand je lis la phrase, « *si vous envisagez de maintenir un tel mécanisme* », sous-entendu : cela serait possible, puisque nous pouvons l'envisager, « il conviendrait à tout le moins de supprimer tout lien entre la subvention et la perception de la taxe. Ceci peut être réalisé lorsque la taxe est effectivement perçue avant d'être redistribuée de manière différenciée et éventuellement décalée dans le temps », cela veut dire que si la commune encaisse cette taxe, avec tous les frais d'encaissement liés, et la redistribue après à ses habitants par un versement, ce serait possible. Franchement, au niveau administratif, nous avons vu plus simple. Je pense qu'il faut prendre cette réponse pour ce qu'elle est, c'est-à-dire l'avis d'un fonctionnaire. Nous ne sommes pas obligés de nous y rallier. Quand je lis aussi que « les subventions pourraient avoir pour conséquence de démotiver les citoyens à limiter la production de déchet du fait qu'ils ne supportent pas directement une partie du coût d'élimination des déchets », alors qu'il s'agit d'une taxe forfaitaire, je pense que cet avis de droit est à prendre pour ce qu'il est et qu'il n'est pas nécessaire de le commenter davantage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 12/2022 de la Municipalité du 8 avril 2022 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2021,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de valider la création d'un fonds conjoncturel de CHF 5 millions ;
2. d'imputer le résultat de CHF 824'379.- au compte 9290 – « résultat cumulé des années précédentes »;

3. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2021, tels que présentés ;
4. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

6.4. sur le préavis No 13/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.– TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux. (Rapp. M. Jean-Marc Forclaz) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s soutiendra majoritairement ce préavis, toutefois nous attendons que les conclusions des études nous reviennent avec un préavis au plus vite. Il nous semble urgent de sécuriser la Baye pour éviter des accidents en terme de vie et de blessés et pour éviter des dégâts matériels.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 13/2022 de la Municipalité du 8 avril 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour un montant de CHF 145'100.– TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour financer trois études relatives à l'élaboration d'une stratégie de sécurisation de la Baye de Montreux
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater trois études en vue de l'élaboration d'une stratégie de sécurisation la Baye de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 145'100.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9141 ;
5. en cas d'acceptation du préavis pour la phase d'exécution des travaux, cette dépense sera transférée sur le compte dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis ;
6. en cas de refus du crédit d'investissement pour la phase d'exécution des travaux, cette dépense sera amortie en une fois par le débit du compte 325.3311;

7. de comptabiliser, dans des comptes de recettes dudit préavis, les subventions attendues ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI.

6.5. sur le préavis No 14/2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Christian Fürst) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Christian Fürst (ML)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose de prendre la décision suivante :

1. d'adopter les comptes du Fonds culturel Riviera pour l'exercice 2021.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 72 OUI et 3 abstentions.

6.6. sur le préavis No 15/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux ». (Rapp. Mme Béatrice Tisserand) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite demander une modification dans le rapport à la page numéro 2, discussion générale 1^{er} paragraphe, je ne l'ai pas fait durant la mise en discussion parce que je voulais que chacun m'entende. Comme j'ai déclaré mes intérêts, je demande à ce que mon nom apparaisse en entier et aussi pour des raisons de transparence, même si mon collègue Tal Luder a déjà fait la remarque dans d'autres commissions.

De plus étant tout à fait à l'aise avec mon genre, je souhaite que toute référence à l'écriture inclusive soit retirée de cette ligne, je suis un humain de genre masculin et c'est tout.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (VERT-E-S)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2022 de la Municipalité du 8 avril 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF

1'150'000.- au maximum, financé par le « fonds égouts », pour l'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux »

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'extension du réseau public communal d'évacuations des eaux usées entre Sonloup et Orgevaux, plus précisément depuis le lieu-dit « En Cranche » jusqu'au lieu-dit « Au Revers-d'Orgevaux », conformément au PGEE ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser la subvention de l'ECA, d'un montant d'environ CHF 37'500.-, dans les comptes de recettes du préavis ;
5. d'amortir la dépense, sous déduction du point 4, directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « fonds égouts » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI et 1 abstention.

6.7. sur le préavis No 16/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion. (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 16/2022 de la Municipalité du 8 avril 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum pour la réfection et le renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et de renouvellement de diverses infrastructures publiques de la route des Avants et de la route de Glion ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer les comptes d'attente No 9139.117 «Route des Avants – Ouvrage Aux Echerègnes » et 9139.119 « Route des Avants - Réfection Pont Tornafou – EP » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir les dépenses relatives aux égouts, d'un montant de CHF 300'000.- directement sur le compte No 460.3311 et de compenser l'amortissement par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
6. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI et 2 abstentions.

6.8. sur le préavis No 17/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis 17/2022 inclus une première tranche (30 équipements sur 150) de financement d'écrans frontaux de plus de 2m de diagonale remplaçant les tableaux noirs :



Nous nous interrogeons sur plusieurs points :

- Recul insuffisant sur l'amélioration des performances des élèves (voir étude PISA ci-dessous)
 - "[...] en moyenne, au cours des dix dernières années, les pays qui ont consenti d'importants
 - investissements dans les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences" (voir <https://lecourrier.ch/2021/04/25/lecole-digitale-incubateur-a-cretin%C2%B7es/>)
 - Bilan écologique et économique du remplacement des 150 écrans tous les 10 ans
- Etude PISA citée :

- Dans la littérature, bien qu'il n'y ait pas de réponse claire,
- on a constaté un **effet nul ou négatif**
- **de l'utilisation d'un dispositif numérique sur le rendement scolaire**
- (p. ex. Hattie, 2009 ; Park et coll., 2014). Cela se reflète également dans les résultats de PISA 2018 [...]. En moyenne, en Suisse, les élèves qui déclarent utiliser des appareils numériques pendant leurs cours scolaires dans la discipline en question obtiennent
- des résultats statistiquement moins bons que leurs pairs qui n'ont pas indiqué passer du temps avec des appareils électroniques. (Consortium PISA.ch, 2019, p.53)
- L'analyse du lien entre les performances disciplinaires et l'utilisation
- des dispositifs numériques **devrait donc**
- **continuer à faire l'objet d'études futures, afin de préciser plus en détail l'impact de la manière dont ces dispositifs sont utilisés.**
- Avec des données plus ciblées, il serait également particulièrement intéressant de pouvoir prendre en compte les compétences numériques réelles des élèves et de savoir si elles peuvent être liées à des façons d'utiliser les TIC qui peuvent contribuer à un
- apprentissage disciplinaire plus efficace. (Consortium PISA.ch, 2019, p.56)

Fort de ces points, nous estimons que l'installation d'écrans ne devrait pas se faire pour les enfants de 4 à 8 ans. Notons qu'une limitation des écrans pour les petites classes a été négociée entre la commune de Vevey et le Canton avec succès.

Amendement :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements primaires et secondaires de Montreux-Est et Montreux-Ouest, **en limitant l'installation des écrans frontaux aux classes dès la 5ème Harmos ;**
2. [...]

M. Florian Manzini (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité du groupe des Vert.e.s soutiendra l'amendement de Décroissance Alternatives et nous invitons notre conseil à en faire de même. Nous pensons qu'il est tout à fait justifié d'éviter d'exposer les plus jeunes aux écrans dans les classes. En effet, les écrans sont déjà omniprésents dans le quotidien des enfants en dehors de l'école, toujours de manière plus précoce. Nous pensons ainsi qu'il est de notre devoir

d'offrir aux plus jeunes un environnement scolaire sain, ce qui est compromis par la présence de tableaux d'affichage numérique frontaux dans les salles de classe. Concernant le préavis en tant que tel, nous comprenons mais nous déplorons le peu de marge de manœuvre de ce conseil quant aux directives cantonales. Il serait probablement contre-productif de refuser ce préavis, mais je tiens tout de même à rappeler ici quelques éléments que nous ne devons pas oublier avant de voter ce type d'objet.

On nous parle aujourd'hui de réduire notre consommation d'énergie, de diminuer notre empreinte carbone et même de possibles black-outs électriques à venir pour les prochains hivers. Pourtant nous nous apprêtons à accepter, résignés, à financer l'achat de 30 écrans énergivores qui remplaceront nos bons vieux tableaux noirs qui seront encore tout à fait utilisables pendant plusieurs années. Et ce n'est que le début puisque, je le rappelle, le nombre total de ces nouveaux écrans s'élève à 150. J'espère ainsi éveiller quelques consciences quant à l'impact de nos choix, et j'en appelle notamment aux députés présents dans cette salle à suivre attentivement l'évolution de la numérisation scolaire pour que celle-ci soit plus cohérente avec le discours de durabilité prôné par nos autorités cantonales.

Merci de votre écoute.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends bien les propos qui ont été développés, mais je ne peux pas y souscrire. La commune est responsable de mettre du matériel et d'équiper en réseau, notamment le wi-fi, l'établissement scolaire de Montreux-Est et de Montreux-Ouest. Le canton quant à lui est responsable de la partie pédagogique, c'est lui qui choisit quels élèves, quelles classes sont concernées par rapport à l'éducation numérique qui, du reste, est en plein développement actuellement, les enseignants étant formés dans ce sens. Si nous acceptons l'amendement qui est déposé ce soir, tous les élèves montreusiens, jusqu'à la 5^{ème} année seraient privés de cette formation du numérique. Nous pouvons effectivement faire le choix de continuer à enseigner avec un tableau noir, pour ma part je l'ai fait et même à l'époque avec des stencils. Mais le monde évolue et nous devons adapter notre technologie. Je pense que les jeunes qui sortiront dans quelques années devront être capables de gérer le numérique tant dans le monde professionnel que dans leurs formations.

Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra l'amendement, moins pour des questions de consommation ou d'environnement. Nous considérons en effet que les enfants jusqu'à l'âge de 8 ans sont déjà abondamment exposés à la maison aux mobiles pour jouer et aux tablettes de tout genre. Les deux études citées par M. Talon confirment que les résultats ne sont pas forcément au prorata de la numérisation des écoliers. Jusqu'à 8 ans, être « privé » d'un tableau numérique à l'école n'empêche pas l'enfant de suivre et de commencer à apprendre. Ils seront de toute façon bien assez vite en contact avec la numérisation, ce n'est pas à l'école que l'on apprend à utiliser un ordinateur pour son futur travail, mais plutôt pour regarder du contenu interactif. Il ne faut pas commencer trop vite, le mieux est l'ennemi du bien, gardons encore un moment les enfants à l'abri d'une numérisation excessive. Je vous remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML a également discuté de ce préavis. En ce qui concerne la surconsommation d'énergie, nous y sommes sensibles. Mais nous avons appris en commission que ces tableaux remplaceront des projecteurs qui sont également énergivores et nous nous interrogeons sur le bilan écologique des nouveaux écrans comparé aux projecteurs actuels. La Municipalité a-t-elle plus d'informations en ce qui concerne la consommation en électricité ? Je pense que notre opinion doit se forger en connaissance de cause, sur des objectifs et des faits et non basée sur des idéologies.

A notre avis, priver les écoliers des nouveaux outils n'est pas une bonne chose. Nous déplorons toutes et tous l'usage excessif des écrans, des tablettes et des téléphones que les parents donnent aux enfants dès leur plus jeune âge. C'est peut-être précisément à l'école que revient également l'éducation face à la technologie ! Je me souviens que, lorsque j'étais à l'école, nous avons appris comment juger les divers médias en faisant l'analyse de ceux-ci : nous avons appris ainsi à nous forger une opinion, une pensée, un esprit critique. L'école doit soutenir ce type d'apprentissage envers les nouveaux médias et la digitalisation. C'est pourquoi diaboliser la technologie est une erreur, il faut la canaliser et l'école est le bon endroit pour sensibiliser nos enfants à cet enjeu.

J'ai encore une autre question : est-ce que Montreux peut faire cavalier seul et proscrire un outil de travail pour les écoles prévu dans un plan d'éducation cantonal ?

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux entendre que nous devons faire attention à l'écologie et à la consommation d'énergie en général, mais je trouve regrettable que nous mettions sur le dos de l'éducation et de l'instruction de nos enfants de tels arguments.

Avec l'exposition aux écrans, tout est une question de dosage. Aujourd'hui, je pense que nous devons investir dans des campagnes de prévention, pour éviter que des parents mettent dans les mains d'un enfant de 8 ans un smartphone comme je peux parfois le voir. Je pense que nous pouvons largement attendre pour leur donner un smartphone, par contre les tableaux interactifs au niveau de l'école, offrent justement de l'interactivité notamment pour certains enfants. Je peux moi-même témoigner qu'au sein de ma fondation nous avons fait le choix d'installer des tableaux interactifs pour que des enfants puissent interagir, mais de manière dosée, cet écran n'est pas toujours allumé, il est utilisé à bon escient, avec des enseignants formés. Toutes les classes n'ont pas un tel écran, il y a des lieux qui sont dédiés. Il s'agit d'un dosage et je trouve regrettable que nous prenions une décision aussi drastique à la place de ceux qui enseignent.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur un point qui est l'enseignement des sciences informatiques, l'apprentissage des théories et des méthodes informatiques dans la programmation et l'algorithmique, la bureautique et l'éducation au numérique en général, les études des enjeux sociaux liés à la numérisation de la société, etc. Ce n'est pas en étant assis devant un tableau que nous apprenons à faire ces choses-là. Il faut suivre une formation spécifique pour les apprendre et avoir ces tableaux devant nous ne nous apporte rien. Comme complément d'information, quand nous apprenons à l'EPFL, les sciences informatiques, nous le faisons encore sur papier et cela va très bien.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à ce qui a été dit, je rappellerai juste une chose, pour la plupart de nos élèves, dans certaines situations, le seul écran qu'ils ont à la maison c'est un smartphone, à savoir qu'ils n'ont pas d'ordinateur. L'éducation numérique leur permet justement d'interagir. Comme le disait mon collègue M. Blanc, c'est la possibilité de les former, il y a deux mots : éducation numérique. Ici nous devons nous concentrer sur le fait que nous équipons les classes. Tout ce qui est du domaine pédagogique doit être traité au Grand Conseil. Je vous remercie.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité est bien consciente, notamment ses membres qui ont la chance d'avoir des enfants en bas âge ou adolescents, de l'impact négatif que peuvent avoir certains outils numériques, notamment tout ce qui concerne les loisirs et autres réseaux sociaux.

Nous ne discutons pas de cela ce soir. Comme l'a dit M. Hess, ce soir nous discutons du rôle de notre Commune. Notre rôle est d'équiper des salles scolaires pour répondre aux demandes pédagogiques du Canton. Vous pouvez le regretter, vous pouvez estimer que la répartition des tâches entre les cantons et les communes a apporté des impacts fâcheux, vous pourriez penser qu'il serait tout à fait pertinent que la Municipalité s'occupe elle-même d'un plan d'étude montreusien, mais ce n'est pas notre mission. De plus, le courrier du canton qui nous rappelle ses objectifs en matière d'éducation numérique, précise que nous devons en priorité équiper les classes du 1^{er} cycle, justement celles qui sont visées par l'amendement.

Je ne vais pas reprendre tous les propos qui ont été dit, mais je vous invite, dans le prolongement de ce qui a été dit par M. Blanc et Mme Lauber Fürst, à faire confiance aux enseignants. Les enfants ne vont pas être mis devant un écran sur lequel seront affichées des pages Facebook. C'est un outil à visée pédagogique et l'utilisation de cet outil sera géré par des enseignants, des professionnels qui sont formés à tout ce qui est sensibilisation aux outils numériques.

Je peux comprendre la frustration et je pourrais la partager concernant le fait de ne plus avoir notre mot à dire, mais cela a été clairement défini dans la répartition des rôles entre Canton et communes. Pour autant, la Municipalité ne dépose pas le préavis ce soir contraint par le canton, mais elle est contente de pouvoir équiper les salles de ses collèges, parce qu'enfin le canton s'est prononcé de manière claire sur ce qu'il demandait aux communes en terme de matériel.

Accepter cet amendement ne changera pas grand-chose concrètement, si ce n'est que nos élèves risquent d'être victimes de déficit de matériel avec les conséquences pédagogiques engendrées. Par exemple, tous les élèves qui seraient amenés à devoir passer d'une commune à une autre, seraient potentiellement impactés par cette décision. Nous parlons de plan d'étude romand et il y a derrière une uniformisation qui est souhaitable et souhaitée.

Je reviens sur deux questions, interrogations quant au contenu de l'amendement lui-même. Il serait peut-être utile de s'assurer des classes visées, car je rappelle que le premier cycle va jusqu'en 6ème Harmos donc cette distinction entre 4ème, 5ème et 6ème pourrait être contestable ne serait-ce qu'en terme d'équipement de salle.

L'autre question que je me permets de vous adresser est de savoir si cet amendement vise à ce qu'il n'y ait plus aucun matériel numérique ou que la commune de Montreux soit une des dernières du canton à équiper ses salles de beamers en lieu et place de ces écrans ? En effet, je vous rappelle qu'il s'agit d'un matériel standardisé et, avec cet amendement, je ne sais pas s'il est souhaité ne plus rien pouvoir projeter

numériquement dans les salles ou si vous acceptez l'installations de beamers dans ces salles ? Cette question mérite d'être précisée. Pour les coûts, ils sont à peu près équivalents, même si l'installation d'un beamer, dans certaines situations, est parfois plus onéreuse.

Je me permets de répondre à Mme Lauber Fürst, nous n'avons pas fait d'étude d'impact sur l'électricité. Nous sommes, peut-être trop aux yeux de certains, « dociles » en répondant aux demandes du Canton sans les remettre en cause, car nous sommes déjà satisfaits que ces demandes soient claires.

Je vous invite à refuser cet amendement car derrière des soucis louables, il y a des effets pervers. Nous n'aurions plus l'égalité des chances entre l'ensemble des élèves de la commune et ceux du canton, nous ne pouvons plus donner les outils attendus par les enseignantes et les enseignants et demandés par la direction scolaire pour pouvoir former, mais aussi sensibiliser nos jeunes.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai qu'il faut distinguer la question financière de la question pédagogique, mais les deux sont liées parce que le Conseil communal n'est pas juste une chambre d'enregistrement. Si nous sommes invités à accepter un crédit, nous devons forcément pouvoir examiner l'opportunité de la dépense sans quoi il y aurait un vice de procédure. J'entends bien la préoccupation d'égalité des chances, si vous voulez que les enfants ne soient pas pénalisés en n'ayant pas accès à un écran à la maison, mais l'école pourrait y remédier. Cet amendement remet en question la pertinence des écrans pour la qualité du développement des enfants. Les études ne montrent pas une amélioration de l'apprentissage des élèves, bien au contraire. Qu'il y ait une égalité des chances est une évidence pour tous, mais que cette égalité des chances passe par un affichage de vidéos ou d'autres contenus interactifs sur des écrans géants nous paraît une fausse bonne idée.

Amendement de M. Quentin Talon

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements primaires et secondaires de Montreux-Est et Montreux-Ouest, **en limitant l'installation des écrans frontaux aux classes dès la 5ème Harnos ;**
2. [...]

VOTE c'est par 44 NON, 27 OUI et 9 abstentions que l'amendement est refusé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion, c'est par 9 voix pour et 1 abstention, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 17/2022 de la Municipalité du 29 avril 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 730'000.- TTC au maximum pour l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements scolaires primaires et secondaires de Montreux-Est et de Montreux-Ouest,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'amélioration des infrastructures informatiques des établissements primaires et secondaires de Montreux-Est et Montreux-Ouest ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 730'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
6. de transférer et de clôturer le compte d'attente No 9139.114 « Infrastructure informatique scolaire » ;
7. d'amortir, sur 10 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.00.3312 ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 66 OUI, 1 NON et 13 abstentions

6.9. sur le préavis No 18/2022 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe affectée, perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds. (Rapp. M. Olivier Müller) ;

M. le Président ouvre la discussion

Mme Anne Saito (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s vous propose de refuser les deux amendements acceptés en commission. Notre objectif étant de libérer nos infrastructures le plus possible de la dépendance aux énergies fossiles, que nous vivons particulièrement fortement depuis le début de la guerre en Ukraine, de soutenir et de développer les énergies renouvelables contre le réchauffement climatique. En ce qui concerne la subvention pour le vélo électrique nous souhaitons que nos concitoyens puissent investir dans des vélos de qualité, une diminution à CHF 300.- par achat est pour nous une mauvaise idée. Un vélo de qualité coûte cher et nous ne voulons pas que les habitants reportent leur choix sur des vélos bas de gamme qui finiront bien trop vite à la déchèterie.

C'est économiquement et écologiquement contreproductif, nous ne sommes pas convaincus par le changement de sémantique du premier amendement voulant limiter l'utilisation du fond aux seuls usages énergétiques. La transition écologique est un tout, ayant des effets en cascade et bénéfiques pour notre consommation d'énergie, mais pas toujours de manière directe. Nous sommes convaincus que les investissements consentis permettront d'atteindre un parc immobilier plus vite libéré de sa dépendance aux puissances étrangères, qui risquent de nous restreindre déjà cet hiver.

Mme Claudia Hischenhuber (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues

Comme tout le groupe des Verts, je soutiens le présent préavis et refuse tous les amendements.

Le raisonnement est très simple :

Voulons-nous donner les moyens à la Municipalité d'inciter la population à freiner le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité ? Ou voulons-nous un fonds très restreint qui permet de subventionner au compte-goutte des projets et des actions avec l'effet de plutôt décourager les habitants ?

Pour illustrer l'état actuel du fonds, j'aimerais vous faire part de ce que j'ai vécu récemment moi-même. Etant propriétaire d'un vieux bâtiment locatif de 3 étages, j'ai décidé d'installer des panneaux thermiques pour produire l'eau chaude et des panneaux photovoltaïques pour l'électricité des communs et pour une partie de ma propre consommation. Vu la hauteur du bâtiment, un échafaudage et un camion-grue ont dû être loués. Je peux vous assurer que je n'aurais pas eu le courage d'investir dans ces installations sans tous les subsides à disposition. Et quelle déception : après le refus du premier préavis 28/2020, le fonds de la commune était quasiment épuisé et j'ai été mise sur une liste d'attente pendant des mois avant de bénéficier de la subvention.

Une augmentation du fonds encouragera certainement les demandes de subventions, comme pour les demandes de bilans énergétiques (CECB+), la base pour l'assainissement d'un bâtiment, ou pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La taxe proposée dans le préavis permettra une offre élargie de subsides pour les projets et actions favorisant la biodiversité ainsi que la réduction de la consommation d'énergie fossile ou la consommation d'énergie tout court.

Par conséquent, je vous invite à adopter ce préavis tel qu'il a été présenté et de refuser tous les amendements.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite dire à Mme Hischenhuber que peut-être que si les gens avaient acheté moins de vélos, il y aurait eu plus de fonds pour d'autres projets. Je vous invite à suivre les deux amendements que le groupe UDC soutiendra, mais suivant le déroulement des votes, d'accepter le préavis amendé, de le refuser ou de le renvoyer une deuxième fois à la Municipalité pour une réévaluation et une nouvelle proposition.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Le groupe socialiste rejettera les amendements à l'unanimité. En effet, la possibilité pouvoir augmenter cette taxe est très importante.

Ce fond est vide et le nombre demande augmente, il faut pouvoir y faire face sereinement. Cette taxe permet notamment de couvrir une bonne partie du coût du certificat énergétique cantonal des bâtiments qu'un propriétaire peut demander. Ainsi il verra concrètement le potentiel d'économie énergétique possible ce qui l'incitera à franchir le pas. Un fond bien approvisionné est donc très important d'un point de vue incitatif. Le propriétaire est donc avantagé mais le locataire également. Ce dernier devrait ainsi voir ses charges baisser si l'efficacité énergétique de son logement est améliorée.

Je vous encourage à rejeter les amendements et à accepter les conclusions initiales du rapport.

M. le Président

Nous allons soumettre le premier amendement accepté par la commission au vote du Conseil, M. le président-rapporteur, je vous remercie de nous lire cet amendement.

Amendement de M. Tal Luder

Art. 3

Proposition de réduire la taxe maximale à 0.5 cts/kWh au lieu de 0.8 cts/kWh.

L'alinéa 1 est amendé comme suit: «La taxe s'élève au maximum à 0.5 ct le kWh»

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Même avec une taxe à 0,5 cts, la commune de Montreux restera en queue de peloton des communes de taille similaire pour la valeur de cette taxe. Ce prix n'est pas du tout une lubie de la Municipalité. Elle correspond à une réalité dans les autres communes.

De plus, cette augmentation ne sera pas automatique puisque la Municipalité s'engage à ne pas élever la taxe durant les deux prochaines années et à faire un bilan pour s'assurer qu'il y a un réel besoin de relever cette taxe. Les gardes fous sont bien là.

Je vous encourage donc fortement à rejeter cet amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai déposé cet amendement comme je l'avais fait en 2021, il faut quand même noter qu'il est dit qu'en passant à 0.5 cts/kWh, nous faisons plus que doubler le fonds disponible. Il ne s'agit pas d'une augmentation de 10 ou 100 francs, nous parlons de dizaines, voire de centaines de milliers de francs. Je pense qu'avec 0.5 cts/kWh, nous pouvons déjà réaliser de beaux projets. Il ne faudrait pas oublier que les citoyens sont déjà taxés au niveau cantonal pour cette même énergie, et il me semble également au niveau fédéral.

Montreux à elle seule ne peut pas sauver le monde du changement climatique. Restons raisonnables, doublons ce fonds, ce qui permettra de répondre à de bonnes idées et peut-être de mieux sélectionner ceux qui y ont droit et de réévaluer ces critères. Je vous remercie et je vous invite à accepter cet amendement.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En commission nous avons vu d'un très bon œil le fait que ce nouveau préavis ne prévoyait plus de financer des charges salariales internes par les recettes de cette taxe. Ce genre de ponction doit passer par le budget ordinaire pour permettre un contrôle par le Conseil communal.

Quant au Label Cité de l'énergie GOLD, dont nous avons toutes les raisons d'être fiers à Montreux, j'ai félicité notre administration communale comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport. En général, la nouvelle mouture de ce préavis a été bien accueillie.

Concernant l'amendement de M. Luder, la question était : voulons-nous laisser a) la marge à la Municipalité d'augmenter la taxe qui est fixée à 0.2 cts/kWh actuellement à un montant maximum de 0.8 cts/kWh, ou bien b) souhaitons-nous fixer la taxe à 0.5 cts/kWh et que la Municipalité revienne dans 2 à 3 ans avec un nouveau préavis, si nécessaire, pour augmenter cette taxe ?

En commission nous avons discuté de cette question en détail. La position de la Municipalité est de demander que le Conseil lui fasse confiance et de ne pas lui faire perdre du temps avec des futurs préavis.

J'entends les arguments de la Municipalité. Mais nous avons pu lire dans le préavis et apprendre au sein de la commission qu'il y a des objets et des activités subventionnés pour lesquels il faut vraiment se poser la question de savoir si ce fonds alimenté par tous les habitants est le bon outil. Je vais revenir sur ce sujet quand je redéposerai mon amendement pour mieux cerner l'objectif de ce fonds.

Montreux Libre n'est pas du tout opposé à une augmentation de la taxe à 0.8 cts/kWh, mais souhaite voir l'utilisation concrète de ce fonds dont les moyens disponibles vont – et doivent – de toute façon fortement augmenter. C'est pour cette raison que la majorité d'entre nous préfère fixer le seuil à 0.5 cts/kWh à ce stade.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour moi la Municipalité a raison de vouloir déjà se donner une marge de manœuvre en voulant se garder la possibilité d'augmenter à 0.8 cts/kWh pour cette taxe. Il s'agit d'une anticipation logique, surtout en ce moment, nous le voyons avec la crise ukrainienne, le gaz augmente, le mazout augmente, il est évident que de nombreux propriétaires vont vouloir faire des travaux afin de se séparer des énergies fossiles. Il s'agit aussi de quelque chose de bénéfique pour le pays il faut y penser. Je pense qu'il vaut mieux consommer notre propre énergie que de devoir acheter du gaz aux russes, du pétrole peut-être aux russes ou à un autre pays. Je préfère que nous investissions au maximum et le plus vite possible dans les énergies renouvelables, dans la transition énergétique. Il est vrai que nous sommes un petit pays en terme d'émissions de Co2, même si nous sommes un énorme pays en termes d'émission de Co2 par habitants. Il serait bénéfique que nous puissions nous débarrasser de notre dépendance aux grandes puissances, vis-à-vis du gaz et du mazout. Je doute sincèrement que la Municipalité attende deux, trois ans, avant de remonter ce plafond, je pense qu'elle le fera même avant l'année prochaine au vu des demandes qui arriveront après cet hiver.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons ironiser sur les propos du genre «il faut faire confiance à la Municipalité», « il faut passer par un préavis pour passer à 0.6, puis à 0.7 » mais j'aimerais vous rappeler que dans ce préavis, la demande de pouvoir augmenter ce plafond à 0.8 cts/kWh est accompagnée de toutes les explications, mais surtout des engagements de la Municipalité.

La Municipalité entend monter à 0.5 cts/kWh pour pouvoir répondre à la demande actuelle. Ensuite, la Municipalité s'engage à dialoguer, par exemple via une commission consultative, des mesures à envisager et qui justifieraient alors une augmentation, jusqu'au plafond de 0.8 cts/kWh. Comme nous parlons de taxes affectées, la Municipalité n'a de toute façon pas le droit de thésauriser la recette de cette taxe ad eternum dans un fonds si elle n'entend pas l'utiliser.

La Municipalité se doit d'être claire et je vous assure qu'il n'y a pas de chantage : si cet amendement est accepté et que la taxe reste plafonnée à 0.5 cts/kWh, toute cette démarche de réflexion et de discussion pour envisager de nouvelles mesures, ne se fera pas, parce nous n'aurons prochainement plus de marge. Tout au plus, nous pourrions envisager ces démarches participatives dans quelques années avec de petits montants. Mais ce que vous allez faire maintenant si vous acceptez cet amendement, c'est de continuer à limiter la marge de manœuvre pour soutenir des citoyennes et citoyens dans leurs intentions, qui sont pourtant à saluer et à renforcer. Au sujet du vélo, l'avantage de ce fonds, c'est qu'avec une subvention substantielle, cela permet de s'assurer que les cyclistes potentiels achètent des vélos de qualité et donc qui soient utilisables longtemps. Ces subventions ne permettent pas juste de

présenter ce qu'il faudrait faire. Elles établissent également des règles pour s'assurer que les gens qui veulent, par exemple, isoler leur bâtiment, installer des pompes à chaleur le fassent correctement.

Je reprends l'exemple du CECB+. C'est la première étape, mais une première étape cruciale car en plus d'une analyse du bâtiment et cette démarche propose et compare des scénarios pour l'assainissement du bâtiment. En subventionnant de manière importante cette analyse, on diminue le risque de personnes qui, tout en croyant bien faire, pourraient prendre de mauvaises mesures faute d'information pertinente. Un des buts de ce fonds est de pouvoir informer, conseiller les citoyennes et citoyens.

Si vous acceptez la taxe à 0.5 cts/kWh, il faudra être conscients, que nous ne pourrions pas ou que peu développer notre programme. Cela implique, par exemple, de ne pas pouvoir donner une suite positive à une interrogation de la commission sur le soutien à l'installations de solution de géothermie. Il faudra expliquer aux citoyennes et citoyens que nous n'avons pas de moyens. Dans une situation où nous sommes face à l'urgence, nous parlons de petits montants, nous n'avancions pas très vite et le chemin sera long. Je me permets de conclure avec une question : n'est-il pas temps d'allouer quelques moyens supplémentaires pour encourager notre population ?

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lorsque j'entends les réserves, les tergiversations d'une partie de ce Conseil, je vois un peu la mentalité d'une partie des élus et de la population de notre pays. Je trouve cette attitude attentiste, égoïste, individualiste, même si elle est compréhensible sur le plan humain et sur le plan de l'attitude que nous avons vis-à-vis des pouvoirs publics, mais aussi vis-à-vis des grandes questions qui concernent l'humanité, donc je trouve les propos qui sont tenus un peu dérisoires

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ces trois amendements à titre d'exemples.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur les propos de M. Walther. Comment vous suivre ? d'un côté vous dites que pour répondre à la demande de ce qui n'a pas pu être fait la Municipalité propose de rester pendant 2 ans au moins à 0.5 cts/kWh, ce qui veut dire qu'avec 0.5 cts/kWh vous pouvez faire tout ce qui a été demandé. D'un autre côté vous dites que si nous voulons continuer à pouvoir faire ce que nous voulons, il faut passer à 0.8 cts/kWh.

C'est contradictoire, et 0.5 cts/kWh c'est suffisant pour réaliser et encourager les projets.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse si mes propos n'étaient pas assez clairs : le 0.5 cts/kWh va nous permettre de payer ce que nous devons déjà payer et nous permettra, sans doute, d'avoir une petite marge. Mais nous ne pouvons pas le garantir, car nous ne savons pas quelle sera l'évolution des demandes. Je reprends les propos de M. Moyard qui anticipait la poursuite de l'augmentation de la quantité des demandes.

Toujours est-il, qu'après avoir « remboursé » notre dû, nous devrions obtenir une petite marge, mais elle ne suffira pas pour envisager de nouvelles mesures impactantes en profondeur. Cela ne vaudra sûrement pas la peine, en tout cas pendant quelques années, d'établir des démarches consultatives pour envisager de nouvelles mesures comme la géothermie, qui n'est actuellement pas prise en compte dans le fonds.

A terme, une taxe à 0.8 cts/kWh est nécessaire si nous voulons avoir une politique plus proactive et plus complète dans l'objectif d'inciter les citoyennes et citoyens. Or, je crois qu'agir via l'incitation est soutenu par beaucoup d'entre nous, Même si ce n'est parfois pas suffisant, mais c'est déjà un premier pas consensuel. Ainsi, si nous voulons un projet incitatif cohérent, pouvoir développer et dialoguer sur les objectifs à atteindre, le 0.8 cts/kWh sera nécessaire à terme.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une remarque concernant la subvention accordée aux propriétaires de bâtiments par la Fondation centime climatique, aide cantonale et fédérale. Je trouve que notre commune devrait mieux en informer les petits propriétaires, afin qu'ils ne reçoivent pas une réponse négative du Canton, comme je l'ai vécu, alors que la Confédération aurait accordé le subside demandé 3 jours trop tôt. Il faut juste être au courant !

Amendement de Tal Luder

Art. 3

Proposition de réduire la taxe maximale à 0.5 cts/kWh au lieu de 0.8 cts/kWh.

L'alinéa 1 est amendé comme suit: «La taxe s'élève au maximum à 0.5 ct le kWh»

VOTE c'est par 45 NON, 29 OUI et 6 abstentions que l'amendement est refusé.

Applaudissements au sein de l'assemblée.

M. le Président

Nous allons soumettre le deuxième amendement accepté par la commission au vote du Conseil, M. le président-rapporteur, je vous remercie de nous lire cet amendement.

Amendement de Olivier Müller

Art. 4

Il est proposé de réduire le montant des subventions de vélos électriques.

L'amendement proposé est formulé ainsi de rajouter un alinéa 4 suivant:

« La subvention maximale pour l'achat d'un vélo électrique est limitée à 300 CHF »

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En regard de ce qui se fait dans d'autres communes, la commune de Montreux en matière de subvention vélo, n'est ni bonne, ni mauvaise. Quand nous parlons de subventions vélo, nous parlons d'une subvention incitative et pour qu'elle soit incitative, il faut un certain montant pour encourager les gens à faire le pas.

Plusieurs dans cette salle m'ont dit, de manière formelle ou informelle à plus d'une occasion, que le vélo électrique, à la base, n'est pas accessible à tout le monde, car cher.

Je tiens à rappeler qu'ils sont de plus en plus chers pour deux raisons principales, d'une part parce qu'il s'agit de vélos qui sont de plus en plus performants et d'autre part, à cause de la situation économique.

Comme dans le domaine de la construction et dans d'autres domaines, ces derniers mois, ces dernières années, avec le COVID et la guerre en Ukraine, le prix des matières premières augmente et le prix des vélos électriques aussi. Il augmente de plus en plus et si nous ne nous adaptons pas un minimum par rapport à nos citoyennes et nos citoyens, nous aurons une subvention qui sera extrêmement faible et qui ne sera plus forcément très intéressante. Permettez-moi de vous rappeler que Montreux

est l'une des communes de ce canton qui est la plus en pente, nous n'avons pas à rougir par rapport à Lausanne ou à d'autres communes où nous grimpons en dénivelé très rapidement.

Pour démocratiser son usage nous avons besoin de pouvoir fournir une aide adéquate, je tiens aussi à rappeler, dans ces améliorations technologiques, un point important concernant les familles, ces dernières sont celles qui ont le plus de peine à faire une transition entre deux modes de transport, parce qu'il faut assurer avec deux travaux, avec la crèche, parce qu'il y a des contraintes qui sont parfois difficiles. Aujourd'hui nous avons des vélos qui sont de plus en plus sécurisés pour embarquer des enfants. Vous avez pu voir des vélos avec des remorques, mais elles ne sont pas concernées par nos discussions d'aujourd'hui et depuis quelques temps, nous voyons de plus en plus des vélos électriques avec deux places sécurisées à l'arrière, avec des rebords pour éviter les chutes des enfants. Il s'agit de vélos qui coûtent entre CHF 7'000.- et 8'000.-.

Pouvoir avoir une taxe maximum comme c'est le cas aujourd'hui avec le montant de CHF 1'000.- me paraît honnête, mais la baisser à CHF 300.- sur un vélo à CHF 7'000.- ou 8'000.- qui pourrait aider les gens à faire une transition, nous n'y sommes plus.

Je dirais que pour les familles et pour la transition modale c'est important.

Denier élément qui fait que le groupe socialiste refusera cet amendement, c'est qu'il n'y a pas, aujourd'hui, par rapport à la subvention pour les transports publics, d'inégalité de traitement, tout simplement parce que, qui d'entre nous dans cette salle se déplace uniquement en transports publics, qui se déplace uniquement à vélo, qui se promène uniquement en voiture ou à pied ? Nous utilisons toutes et tous plus ou moins beaucoup ou plus ou moins peu tous ces modes de transports, ils ne sont pas en opposition, mais en complémentarité. Chaque mode de transport a son aide, évidemment que nous n'allons pas donner une subvention pour la marche à pied, pourtant pour les plus grands piétons d'entre nous, ils n'ont pas d'aide. Il n'y a pas à faire ce genre de comparaison et je crois qu'aujourd'hui, les modes se complètent et il est très important de maintenir les subventions en l'état.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes bien d'accord que tout le monde a besoin d'électricité, que nous soyons riches ou pauvres, nous n'avons pas le choix. Alors pour quelle raison des citoyens qui ont un petit revenu doivent financer des vélos qui vont jusqu'à CHF 10'000-15'000.-, donc des vélos pour des riches ?

Où se trouve l'écologie, en finançant des vélos qui valent CHF 10'000-15'000.- ? Je ne comprends pas du tout, et ma collègue des Vert-e-s doit attendre pour son échafaudage, pendant que d'autre se paieront des vélos à CHF 10'000.-.

Sincèrement, je suis obligé d'accepter cet amendement.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai déposé cet amendement, permettez-moi d'apporter quelques arguments. Nous voulons absolument faire la transition énergétique et pour cela il nous semble important de miser sur la fabrication d'énergies propres.

En reprenant le paragraphe 3.2 du préavis cela veut dire :

- des capteurs solaires thermiques, pour un montant de CHF 478'012.50
- des panneaux solaires photovoltaïques, pour un montant de CHF 444'855.00, nous savons que nous produisons de l'énergie propre avec cela.

- des bilans énergétiques et CECB Plus, pour un montant de CHF 725'460.30, nous savons que grâce à cela nous pouvons prendre des décisions qui sont bonnes pour nos appartements ou nos maisons.

- les installations de chauffage au bois, pour un montant de CHF 137'000.00, etc.

Il y a également des actions diverses qui concernent beaucoup des réparations de vélos.

Nous avons des montants de CHF 400'000 à 700'000.-, et pour la subvention des vélos nous sommes à CHF 1'084'000.- qui ont été dépensés dans le fonds l'année passée.

J'ai plusieurs remarques, la première c'est 1 million qui manque pour toutes ces choses que je viens d'évoquer et qui vont dans la transition énergétique ?

Pour le vélo, premièrement est-ce qu'un vélo à CHF 5'000 ou 6'000.-, j'apprends que c'est CHF 7'000 ou 8'000.- maintenant, une famille qui voudrait en acheter 4 cela lui coûterait CHF 20'000 ou 25'000.- je pense que cette famille là, ce n'est pas les 4'000.- ou 5'000.- de subvention ou les 1'200.-, si l'amendement est accepté, qui vont lui faire changer d'avis. Investissons là où nous sommes sûrs que nous nous dirigeons dans la transition énergétique. Je prends un exemple, si c'était un montant de 300.- par vélo au lieu des 718.- qui ont été dépensés, cela aurait fait CHF 600'000.- d'économisé, nous avons un préavis ou l'on nous dit qu'il manque CHF 300'000.- si nous avons appliqué le montant de 300.- pour les vélos, le fonds aurait été bon et nous aurions eu CHF 300'000.- de plus.

Il faut que nous soyons efficaces et c'est ce qui est proposé en investissant dans la géothermie et l'isolation des bâtiments. Là il y a des besoins et nous sommes sûrs que nous agissons pour les économies d'énergie.

Encore une fois pour un vélo, nous ne sommes pas sûrs, la seule possibilité où le vélo est une solution, c'est si nous sommes sûrs qu'il dépose sa voiture thermique pour toute la semaine et qu'il fait tous ses trajets en vélo électrique. Si la personne qui possède un vélo électrique utilise ce dernier à la place des transports publics c'est catastrophique, cela produira plus de Co2 et la situation sera pire.

Je pense qu'il faut dégager de l'argent pour des projets dont nous sommes sûrs que cela ira dans l'énergie et si nous finançons des vélos électriques, nous n'avons pas de garanties que la personne ou la famille feront du vélo le week-end ou à la place des transports publics. Nous ne sommes pas certains d'où va l'argent et nous ne sommes pas certains de l'efficacité par rapport aux autres mesures.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML est divisé sur cette question. Ce n'est pas un secret, certains estiment qu'il y a des gens qui trichent en demandant une subvention à Montreux pour un vélo électrique pour quelqu'un qui habite dans une autre commune, moins généreuse que nous. Certains d'entre nous pensent que remplacer un chauffage au mazout à plus d'impact écologique que subventionner les vélos électriques. Mais nous sommes unanimes : le catalogue des prestations de ce fonds est décisif pour nous.

En moyenne, la commune subventionne avec CHF 718.- l'achat d'un seul vélo électrique et on taxe chaque famille avec un montant de CHF 10.- par an. Cela veut dire que 72 familles contribuent à ce fonds pour qu'une seule personne puisse s'acheter un vélo électrique qui sera sûrement utilisé pour les loisirs. Parmi les familles qui contribuent, toutes ne peuvent pas se permettre d'acheter un vélo électrique. Ce fait représente quand même un impact social que je trouve assez important.

Nous avons pu lire dans le préavis que la moitié de ce que ce fonds débourse sert à subventionner l'achat de vélos électriques. Cette proportion nous semble trop élevée puisque l'impact pour la transition énergétique se fait surtout dans le bâti.

Le seuil maximal de subventions par vélo électrique, aujourd'hui fixé à CHF 1'000.-, nous semble trop élevé. Est-ce que CHF 300.- ou peut-être plutôt CHF 500.- serait un montant plus équitable ? ML sera partagé sur ce point.

Je pense que le message pour la Municipalité, qui va devoir faire appliquer ce règlement et décider comment distribuer les subventions, est que le vélo électrique est important. Mais qu'il y a également d'autres secteurs dont l'impact écologique est bien plus important, qu'il faut prendre en considération.

Mme Béatrice Tisserand (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour être l'exemple de la multi modalité, puisque lorsqu'il fait mauvais l'hiver je prends ma voiture au grand dam de certain de mes collègues des Vert-e-s et l'été je fais principalement mes déplacements en transports publics ou en vélo avec une plaque jaune. Il m'arrive même d'aller jusqu'à Lausanne, donc c'est possible pour tout le monde.

Je suis quelqu'un de modeste, je n'ai pas beaucoup de revenus et cette subvention m'a aidée à investir dans ce vélo et j'y gagne non seulement au niveau santé, mais aussi en étant à l'extérieur pour vivre des moments magnifiques et je le conseille à toutes et à tous. Je serai ravie que les gens les plus modestes sur notre commune puissent aussi recevoir cette taxe en retour parce qu'avec des interventions sur le bâti, il nous sera dit que cela sera impacté sur le loyer et j'aimerais bien le voir, car il s'agit souvent de personnes qui ne demandent pas que l'on baisse leur loyer parce que des interventions ont été faites.

Sincèrement j'aurais honte en tant que conseillère, de considérer une bonne partie de notre population de cette manière, en discutant sur une taxe comme celle-ci

M. Fabrice Yerly (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite juste signaler à M. Müller que si une famille a 4 membres, elle n'a pas besoin d'acheter 4 vélos, ce que disait notre collègue M. Pilloud c'est qu'il existe des vélos qui permettent d'ambitionner de remplacer les voitures. J'ai également encore une voiture, mais grâce au vélo j'arrive aujourd'hui à transporter pas mal de choses et il y a des familles, des parents qui arrivent à amener leur enfant à l'école. Cela permet sous certaines conditions d'arriver à remplacer certaines voitures.

Évidemment pour avoir ce genre de modèle, il n'en faudra pas 4 par famille, mais investir dans un modèle conséquent et sur la question « que voulons-nous pour notre commune ? » Est-ce que nous voulons permettre, (nous l'avons dit notre commune est en pente), à des personnes qui hésiteraient à le faire, de passer à l'acte.

Je peux témoigner que sur l'écrasante majorité qui essaie, elles sont convaincues ensuite, c'est aussi un élément de santé publique, cela fait une voiture de moins sur la route, je pense que les autres voitures apprécient aussi.

La question est, est-ce que nous voulons rester dans une limite qui ne permet pas d'arriver à consommer de la bonne manière ou est-ce que nous voulons donner les moyens à cette commune d'arriver à être plus efficace pour l'énergie ? De facto, selon des chiffres publiés par l'ATE, un vélo électrique consomme 100 fois moins d'énergie que la plus économe des voitures électriques, sachant que 90% des véhicules en suisse ont un seul conducteur à bord, je vous laisse faire le calcul purement énergétique, afin de convaincre les gens de passer à ce genre de moyen de transport. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant ce montant de CHF 300.- qui est proposé par analogie avec la subvention des transports publics, je confirme qu'à l'époque ce montant avait été basé sur un abonnement annuel deux zones qui permet de voyager de Montreux à Vevey et qui coûte à peu près CHF 750.-. Reprendre ce montant pour l'achat d'un vélo électrique engendre des proportions qui sont sans comparaison. Il est important de se souvenir qu'un bon vélo électrique coûte facilement plus de CHF 3'000. Certains montants bien plus importants ont été évoqués. Je rappelle que si quelqu'un souhaite acheter un vélo à CHF 12'000 ou 13'000.- nous le subventionnerons, mais avec un montant plafond. En effet, à partir d'un vélo qui coûte CHF 5'000.-, la subvention est plafonnée à CHF 1'000. Il n'y a pas non plus de prime pour les vélos de luxe ou d'autre effet potentiellement pervers.

J'aimerais brièvement rappeler un point, parce que les arguments ont déjà été donnés durant le débat. En faisant de la politique, vous êtes aussi sensible aux messages que nous passons au citoyen et citoyennes. Avant vous avez parlé de la part importante des mesures qui concernent les bâtiments et donc en faveur des propriétaires directement. Lors du dépôt de la première version du préavis, il y a un an, beaucoup se demandaient ce qui était fait en faveur des locataires. Une des réponses c'est justement le soutien aux vélos électriques. Il faut être conscient que si cet amendement est accepté, le message sera que vous voulez encore plus centrer notre aide sur les propriétaires au détriment des locataires.

Dernier élément, il y a les aspects très techniques et numériques en terme d'économie et d'efficacité, que l'on retrouvait notamment dans les propos M. Müller qui dépose cet amendement. Mais il y a aussi tout l'impact psychologique. Or, quand on a besoin d'avoir un certain changement de comportement, l'aspect psychologique est essentiel. Avoir un vélo électrique, commencer à l'utiliser, se convaincre de ses avantages et alors l'utiliser tous les jours, ce n'est pas immédiatement donné à tout le monde. Mais c'est une modification qui peut se faire étape par étape, pour autant que l'on ait le vélo qui puisse nous accompagner dans la démarche.

Je vous invite donc aussi à mesurer l'impact que je qualifie de psychologique sur la sensibilisation puis les comportements et pas vous basez uniquement sur des kilowattheures économisés et d'autres critères strictement numériques.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler un point, c'est que maintenant les vélos électriques sont accessibles en leasing comme les voitures, il ne s'agit pas d'objets qui sont uniquement à la portée des riches. Une voiture est beaucoup plus chère qu'un vélo électrique, même en leasing.

Amendement de Olivier Müller

Art. 4

Il est proposé de réduire le montant des subventions de vélos électriques.

L'amendement proposé est formulé ainsi de rajouter un alinéa 4 suivant:

« La subvention maximale pour l'achat d'un vélo électrique est limitée à 300 CHF »

VOTE c'est par 48 NON, 30 OUI et 2 abstentions que l'amendement est refusé

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite redéposer mon amendement tel que je l'avais déposé en commission et qui a été refusé par 3 oui, 5 non et 1 abstention.

Avec ce règlement nous autorisons la commune à prélever une taxe spécifique de consommation d'électricité. Puisqu'il s'agit du prélèvement d'une taxe affectée, les subventions que nous accordons aux bénéficiaires doivent être en lien étroit avec la mise en œuvre de la politique énergétique de la commune.

Des actions en lien avec la durabilité peuvent tout à fait bénéficier des subventions de ce fonds et le nouveau titre « Fonds pour l'énergie et la durabilité » le démontre.

Mais financer des projets sans aucun lien avec l'énergie n'est pas compatible avec le fait que nous prélevons une taxe affectée. Dans le préavis 18/2022 nous constatons l'importance de ce fonds quant à notre Label GOLD Cité de l'énergie, dont nous pouvons être fiers. Nous lisons également qu'à l'avenir ce fonds pourrait bénéficier, par exemple, aux sociétés locales pour la location de gobelets lavables lors de manifestations. En effet, la vaisselle lavable a normalement un meilleur coefficient énergétique que la vaisselle jetable, et c'est une bonne idée d'utiliser ce fonds à ces fins.

En commission, par contre, nous avons appris que par le passé, la dernière fois en 2017, des privés ont bénéficié de subventions de ce fonds pour faire poser des tavillons sur leurs chalets. Quel lien avec l'énergie ? La Municipalité nous apprend également vouloir financer maintenant des actions plus larges, comme le remplacement d'une haie dans un souci de biodiversité. Le souci de la biodiversité est justifié, moi-même je suis écologiste de formation, mais ce fonds est-il la bonne source ?

Et en même temps la Municipalité affirme que le terme « développement durable » pourrait prêter à confusion, car il laisse une trop grande marge de manœuvre et que les tavillons ne seront plus financés à l'avenir. Que devons-nous en penser ?

Nous avons également reçu une communication de la Municipalité dans l'enveloppe du Conseil de ce mois, nous informant qu'un montant de CHF 200'000.- a été prévu dans les investissements de la législature pour le plan d'action biodiversité urbaine. C'est une très bonne nouvelle, mais pourquoi prélever de l'argent du fonds alimenté par une taxe sur l'électricité pour remplacer une haie, s'il y a déjà un autre fonds pour soutenir la biodiversité ? Peut-être faudrait-il ouvrir un fonds spécifique pour la biodiversité afin de s'assurer que les moyens du Fonds pour l'énergie et la durabilité soient vraiment utilisés pour la transition énergétique ?

D'importantes questions sont posées aujourd'hui à notre Conseil, puisque les moyens de ce Fonds pour l'énergie et la durabilité resteront limités, même si nous quadruplons la taxe. Voulons-nous garder un lien étroit entre le prélèvement d'une taxe et le réinvestissement de celle-ci ? Voulons-nous profiter de ce fonds pour donner des incitations ciblées à la population en matière d'énergie afin de réussir la transition énergétique ? A notre avis, il faut plus que jamais, investir par exemple dans la rénovation et avoir à disposition des fonds incitatifs à ces fins.

Consultons également la base légale de notre règlement qui se réfère à la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEI) du 19 mai 2009. Celle-ci prévoit dans l'Art. 20 Redevances communales, al.2 « *Les communes sont également habilitées à prélever des taxes communales spécifiques, transparentes et clairement déterminées, permettant de soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable.* »

Il me semble important que nous définissions de manière spécifique, transparente et claire, les buts de notre Fonds et que nous le soyons également en ce qui concerne la distribution des subventions. La population attend de nous transparence et cohérence.

Séparons donc notre Fonds pour l'énergie et la durabilité actuel d'un futur « Fonds pour la diversité ». La Municipalité a déjà prévu une somme de CHF 200'000.- pour la biodiversité pour cette législature, et peut-être que nous trouverons une majorité dans ce Conseil pour augmenter ce montant à l'avenir.

Amendement de Susanne Lauber Fürst

Art. 1

Il est proposé d'ajouter à l'alinéa 2 « en lien avec la transition énergétique ».

L'alinéa 2 amendé devient :

« Cette taxe est affectée au soutien des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la durabilité **en lien avec la transition énergétique** »

Art. 4 : Fonds pour le développement durable (à changer : Fonds pour l'énergie est la durabilité)

2 le but du fonds est de financer des projets et actions dans les domaines suivants :

c) développement durable **en lien avec la transition énergétique**

VOTE c'est par 47 NON, 22 OUI et 8 abstentions que l'amendement est refusé.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs conseillères et conseillers,

Montreux n'a pas obtenu son label « Cité Energie » (la première fois en 2007) et « Cité Energie Gold » (décerné en 2016 et renouvelé en 2020) en ciblant ses efforts et le déploiement de mesures au seul domaine de la transition énergétique. Le Label Cité de l'énergie, qui fait partie du programme SuisseEnergie, est preuve que les cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, une mobilité supportable pour l'environnement et mettent en œuvre une gestion durable des ressources.

Selon le présent préavis 18/2022 relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable », il est clairement mentionné qu'il n'est pas uniquement question de mesures en lien avec la transition énergétique. Je cite pour exemple le point 5.3. (Environnemental) « *L'augmentation de la taxe sur l'électricité encouragera les acteurs du territoire à faire des économies d'électricité et d'énergie, et par là-même, profitera à la transition énergétique ET à la protection du climat voulue par la Confédération et les Cantons* ». Plus loin dans son préavis, la Municipalité, relève que les actions et mesures ont notamment permis, je cite, « *à l'ensemble des Montreusiennes et Montreusiens d'en apprendre plus sur les bonnes pratiques permettant de limiter son empreinte énergétique et écologique* ».

Ainsi, selon l'alinéa 2 de l'article 1 du règlement du Fond pour l'énergie et la durabilité (FED ?), « Cette taxe est affectée au soutien des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la durabilité » ne peut pas être uniquement en lien à la transition énergétique, mais sera également en lien avec une envergure beaucoup plus large comme la biodiversité et la mobilité qui en seraient exclus avec l'amendement proposé. Et je terminerai par dire que dans le rapport de commission, M. Caleb Walther a répondu que le changement dans le titre du Fond, le terme développement durable avec le terme « durabilité » permet de soutenir des actions citoyennes qui dépassent le cadre strictement énergétique que le terme « transition énergétique » proposé dans l'amendement empêcherait, et cela en lien avec le label décerné depuis de nombreuses années à la commune.

Ainsi donc nous annonçons que La majorité du Groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement jugé trop restrictif et vous invite à en faire de même.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens brièvement pour rassurer celles et ceux qui douteraient de la légalité de ce qui est proposé par la Municipalité. Nous proposons de reprendre les termes qui figurent dans l'article de loi lu par Mme Lauber Fürst. Une taxe doit effectivement être affectée et son affectation doit être prévue par la loi. C'est bien le cas et il n'y a pas de souci par rapport à cela.

La Municipalité avait estimé, concernant la question des tavillons, que la notion patrimoniale faisait partie du développement durable. Le Canton nous a demandé, lors du prochain changement, de supprimer cette subvention, car cela sort du cadre de la loi. Nous le ferons et cela montre que nous avons un contrôle du Canton au moment où le Conseil communal édicte un règlement, mais aussi lorsque la Municipalité édicte des directives d'application

Pour le surplus et notamment parce qu'il est question de biodiversité dans les idées de développement du périmètre des subventions, je laisserai ma collègue en charge du dossier Mme Gote s'exprimer. Je me permets juste de rappeler qu'il ne faut pas confondre la politique communale en matière de développement durable, et la politique citoyenne de développement durable qui elle est soutenue par les recettes de cette taxe.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la déclaration d'engagement de la Municipalité sur la voie de la durabilité, qui date de 2012, au chapitre préservation de la qualité du patrimoine qui est le troisième chapitre sur cinq de ladite déclaration, il est évoqué je cite « *léguer un patrimoine naturel et bâtis préservés aux générations futures* » dans les moyens de mises en œuvre, il est écrit, je cite :

- « - *favoriser les espaces de nature en ville ;*
- *mettre en valeur le paysage et les milieux naturels, ainsi que les biens et les objets bâtis et culturels ;*
- *dresser un inventaire des paysages ruraux et urbains à préserver ;*
- *mener une gestion raisonnée des milieux naturels ;*
- *protéger la biodiversité ;* »

Dans tout ce registre il est clair que des actions seront mises en œuvre par la commune dans le cadre de l'élaboration du plan d'action biodiversité, sur lequel nous avons communiqué ce soir. Mais des mesures financières incitatives sur des parcelles privées doivent aussi pouvoir être encouragées. Ce n'est que cette volonté que nous souhaitons acter.

Vous l'avez compris les collectivités publiques seules n'arriveront pas à mener de front et à réintroduire les critères de biodiversité, mais avec la participation active des privés nous pourrions le faire. Nous ne faisons que poursuivre et améliorer ce qui a déjà été introduit dans la volonté municipale et ainsi la Municipalité vous invite à refuser cet amendement.

Amendement de Susanne Lauber Fürst

Art. 1 Il est proposé d'ajouter à l'alinéa 2 «en lien avec la transition énergétique».

L'alinéa 2 amendé devient : « Cette taxe est affectée au soutien des énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la durabilité **en lien avec la transition énergétique** »

Art. 4 : Fonds pour le développement durable (à changer : Fonds pour l'énergie est la durabilité)

2 le but du fonds est de financer des projets et actions dans les domaines suivants :

c) développement durable **en lien avec la transition énergétique**

VOTE c'est par 47 NON, 22 OUI et 8 abstentions que l'amendement est refusé.

VOTES du règlement chapitre par chapitre

Chap. 1 dispositions générales

VOTE le chapitre est accepté par 56 OUI, 7 NON et 3 abstentions

Chap. 2 subventions

VOTE le chapitre est accepté par 56 OUI, 8 NON et 4 abstentions

Chap. 3 dispositions finales

VOTE le chapitre est accepté par 59 OUI, 3 NON et 6 abstentions

Le règlement est accepté à la majorité.

M. Olivier Müller (PLR)

La commission recommande au conseil communal d'approuver les conclusions par 7 OUI, 2 NON et 1 abstention.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 18/2022 de la Municipalité du 6 mai 2022 au Conseil communal relatif à la modification du règlement du « Fonds pour le développement durable » en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du fonds
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEI) du 19 mai 2009, Art. 20, al.2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de CHF 0.8 ct/kWh ;
2. d'approuver, tel que proposé, le règlement du Fonds pour l'énergie et la durabilité;
3. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le chef du département cantonal en charge du dossier.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 59 OUI, 15 NON et 4 abstentions

6.10. sur le préavis No 19/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.-, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon. (Rapp. M. Matthieu Burkhardt) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Matthieu Burkhart (ML)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions du préavis tel que présenté :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 19/2022 de la Municipalité du 6 mai 2022 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.00, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour couvrir les frais liés aux études et travaux réalisés et à entreprendre pour assurer la sécurité du sentier des Gorges-du-Chauderon,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour assurer la sécurité du sentier de Gorges-du-Chauderon ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 973'000.00 au maximum ;
3. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.111 «Sécurisation Gorges du Chauderon»;
4. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
6. d'amortir cet investissement, sous déductions du point 5, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 68 OUI.

6.11. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Quentin Talon intitulé « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ». (Rapp. Mme Marie-Solène Adamou Moussa).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, Je ne vais pas revenir sur la proposition ou sur le rapport de la commission, mais sur un point précis.

J'aimerais clarifier une chose : la ligne demandant d'étudier l'automatisme des prestations. Effectivement, pour avoir une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, un outil à étudier est l'automatisme des prestations. Cette automatisme permet de toucher les personnes qui ont fortement besoin d'aide, mais qui ne les demandent pas pour diverses raisons comme la dyslexie, la phobie administrative, un handicap mental non pris en charge par l'Al.

Oui, il y aurait de temps en temps une personne qui remplit les conditions donnant la prestation mais qui n'en aurait pas besoin. Le bénéfice global reste positif car aider les

plus pauvres d'entre nous à sortir la tête de l'eau pour respirer vaut plus que les quelques sous économisés.

Je sais, cette automaticité ne pourra sans doute pas être appliquée car les informations relatives au revenu déterminant unifié sont jalousement gardées. Mais nous demandons que des solutions soient étudiées pour que nous puissions décider en toute connaissance de cause.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC prendra en considération ce postulat en souhaitant toutefois que cela améliore la situation de ceux qui ont réellement besoin d'une aide, ce qui peut arriver à chacun d'entre nous. Cela permettra de mieux sélectionner ou informer les gens des procédures et de ce à quoi ils ont légalement le droit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Marie-Solène Adamou Moussa

En conclusion, c'est par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseiller·ère·s, d'accepter la prise en considération du postulat de M. Quentin Talon intitulé « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 51 OUI, 13 NON et 8 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1. Préavis No 20/2022 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'450'000.- TTC au maximum, pour le déménagement des services des travaux publics et de l'urbanisme depuis le bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux qui sera démolie, afin de permettre la construction de l'extension du collège de Montreux-Est, vers le bâtiment de l'ex-hôpital sis avenue de Belmont 25 à Montreux.

(Date de la commission : mardi 23 août 2022 à 19h30, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (PLR) : M. Olivier Müller

Membres : Mmes Claudia Hischenhuber, Elisabeth Wermelinger

MM. Ihab Al Jundi, Cédric Blanc, ~~Vincent Haldi~~ *remplacé par M. Matthieu Burkhardt*, Dominik Hunziker, Philippe Morier-Genoud, Benoît Ruchet, ~~Quentin Talon~~ *remplacé par M. Pierre Loup*

M. le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve personnellement dommage que ce préavis ne soit pas accompagné par une réponse à ma motion (et non un postulat) déposée il y a une année. Je peux comprendre le degré d'urgence en lien avec ce déménagement indispensable et le temps nécessaire pour définir une stratégie et une vision complète du futur parc de

locaux administratifs pour notre commune. Mais dans quelle direction se dirige-t-on alors qu'on nous demande d'investir 1.5 mio. ?

Quel est le futur du site de l'ancien hôpital ? Quelles sont les autres opportunités et les possibilités innovantes afin de loger notre administration ?

Est-ce que ce projet de déménagement s'inscrit dans la vision à court ou à long terme de la Municipalité ?

Bien conscient qu'il n'existe pas réellement de multiples solutions à court terme pour réaliser ce déménagement, je m'inquiète de ne rien savoir sur les intentions de notre Municipalité. En lien avec cet objet, j'aurais vraiment apprécié que notre Municipalité nous livre le cap à long terme qu'elle souhaite poursuivre ainsi que les étapes nécessaires pour y parvenir, comme autant d'objectifs pour cette prochaine décennie. Pour chacun des objets concernant des locaux de notre administration, je remercie ainsi la Municipalité de nous permettre dorénavant de décider avec les grands phares plutôt que les phares à brouillard.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Investir près d'un million et demi pour abriter temporairement moins de 20 collaborateurs... cela interpelle sincèrement le groupe PLR à ce stade de l'analyse. Nous prions la commission de nous convaincre que toutes les pistes alternatives pour éviter cette importante dépense ont bien été explorées. Plus généralement, nous demandons à la Municipalité d'accélérer les démarches pour produire la vision que nous attendons au sujet du parc immobilier nécessaire aux activités de la commune. Tant que cette vision manquera, nous serons régulièrement face à des situations telles que celle-ci. Elles nous obligent à consacrer des ressources conséquentes, à hauteur de millions de francs, pour des solutions provisoires. C'est dommage, car ces moyens pourraient être investis dans des solutions plus prometteuses et plus durables.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je partage l'appréciation de M. Mark : il est dommage de devoir faire ainsi. La Municipalité avait proposé d'autres réponses, qui n'ont pas pu être appliquées. Nous avons dû faire preuve de réactivité ou d'agilité pour trouver une solution.

Par rapport à la motion de M. Cédric Blanc, je prie M. Blanc de bien vouloir excuser l'utilisation erronée du terme postulat dans le préavis. Et si ce préavis n'entend pas répondre à cette motion, c'est parce qu'il paraissait intéressant à la Municipalité d'avoir une première discussion avec le Conseil communal pour vérifier si ce que la Municipalité esquisse comme stratégie pour un bâtiment administratif, dans le cadre de ce préavis, vous semble pertinent ou pas. Cette première discussion nous permettra d'avoir une orientation pour ensuite répondre, à satisfaction nous l'espérons, à cette motion.

Vous l'avez compris, nous devons agir dans une certaine urgence, parce que le Conseil communal a confirmé le projet de démolition du bâtiment pour construire une extension scolaire et il faut trouver des locaux professionnels pour ces collaboratrices et collaborateurs. Il semblait donc utile de distinguer cette urgence de la réflexion générale. Je comprends la frustration de M. Blanc, mais à contrario, je me réjouis des premières discussions.

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai juste une petite remarque. M. le Président, je suis un peu gêné de votre présence au sein de la commission. Dans la mesure où la commission est nommée par vous, vous ne pouvez pas y siéger.

M. le Président

Monsieur Blanc, à cette date, je ne serai plus Président de ce Conseil.

M. Olivier Blanc (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Peu importe, c'est vous qui la nommez, l'interdiction du président vient du fait que, comme vous nommez les commissions, vous ne pouvez pas y siéger, le règlement est clair.

M. le Président

Très bien, je renonce à participer à cette commission. M. Burkhart est nommé à ma place.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2. Préavis No 21/2022 relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME).

(Date de la commission : mardi 5 juillet 2022, à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidente (VERT-E-S) : Mme Géraldine Torchio

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Laurence Sierro

MM. Jonathan Al Jundi, Laurent Gilliard, Tal Luder, Olivier Mark, Romain Pilloud, Quentin Talon, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour la Municipalité : est-ce qu'il est prévu de déléguer la responsable du centre informatique à cette commission afin de constater si, ainsi que le suggère fortement la COGEST, les services travaillent entre eux et ont demandé l'avis de nos compétences informatiques communales ?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame la responsable du centre informatique a fait partie du groupe qui a choisi le logiciel. Si vous souhaitez qu'elle participe à la séance il n'y a pas de problème.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.3. Préavis No 22/2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 410'000.- au maximum pour financer le renouvellement du parc d'horodateurs, à prélever sur le fonds 9281.602 « Office stationnement : général ».

(Date de la commission : lundi 27 juin 2022 à 19h00, à la Rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Président (DA) : M. Quentin Talon

Membres : Mme Catherine Morel

MM. Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Mario Gori, Antony Huys, Philippe Morier-Genoud, Lionel Moyard, Pascal Rossier, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.4. Préavis No 23/2022 relatif à la virtualisation des prestations de l'Administration communale eAdmin et à la création de 1,5 EPT au centre informatique.

(Date de la commission : jeudi 30 juin 2022 à 19h00, à la salle A de la Villa Mounsey, Rue du Marché 8 à Montreux) ;

Président (SOC) : M. Romain Pilloud

Membres : Mme Stefania La Spada

MM. Matthieu Burkhart, Mathias Ekah, Tal Luder, Lionel Moyard, Omar Soydan, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.5. Préavis No 24/2022 relatif au financement des frais du Maître d'Ouvrage et de projets connexes, dans le cadre de la sécurisation et de la mise à niveau du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux.

(Date de la commission : le mercredi 24 août à 19h00 dans la Salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, 1820 Montreux).

Président (PLR) : M. Angelo Giuliano

Membres : Mmes Stefania La Spada, Laurence Sierro

MM. Mathias Ekah, Claude-Pascal Gay, ~~Vincent Haldi~~ *remplacé par M. Matthieu Burkhart*, Tal Luder, Olivier Raduljica, Fabien Willemin, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

Je tiens à vous rendre attentif au fait que la date de la commission a été modifiée. Nous avons le même problème que précédemment pour cette commission, M. Burkhart me remplacera.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce préavis n'étonnera pas ceux qui ont honnêtement examiné le dossier de la rénovation de notre Centre des Congrès au fil du temps. Ainsi, nous nous rapprochons

de plus en plus du projet initial de rénovation en terme de coûts. Le groupe PLR redoute toutefois qu'en fin de rénovation, l'ardoise du projet initialement proposée soit atteinte, sans que les nouvelles fonctionnalités et la souplesse d'utilisation prévues à l'origine soient obtenues. Le groupe PLR va suivre avec la plus grande attention chacune des prochaines étapes, sachant que le but de cet ouvrage reste d'offrir un outil adapté aux exigences contemporaines pour un développement qualitatif du tourisme, des spectacles et de l'accueil à Montreux, qui constituent le socle de nos activités économiques régionales.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION « COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL » 2021-2022

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Brièvement, en tant que Président de la CCO pour cette année 2021-2022, je remercie les membres de cette commission pour le travail que nous avons effectué et pour leur ouverture d'esprit face aux propositions plutôt techniques que nous avons traitées. J'aimerais annoncer à ce Conseil deux nouveautés. Premièrement, vous avez pu constater que le nouveau barème est effectif sur l'intranet du Conseil communal avec les nouvelles indemnités pour les commissions. Deuxièmement, en dessous de ces indemnités vous aurez le détail en cliquant sur le bouton « tout afficher » grâce auquel vous pourrez retrouver le récapitulatif de tous les jetons qui ont été versés, par semestre et depuis votre entrée au Conseil. Pour ceux qui ont besoin d'un décompte, la fonction existe à présent sur l'intranet. Pour terminer la CCO a accepté l'offre de Technicongrès et j'espère sans trop m'avancer, pouvoir vous dire qu'une fois signée, les travaux seront effectués pour la rentrée et que nous aurons une meilleure qualité d'image.

M. le Président

Je précise que cette offre a été validée par la CCO et le Président du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

9.1. Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : « La Municipalité reprend les rênes pour les travaux de sécurisation et de rénovation du Centre de congrès » ;

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le 13 mai 2022, La Municipalité a publié un communiqué de presse qui annonce des changements au sein du Conseil d'administration de l'entité en charge de la gestion du Centre des congrès 2m2c. L'objectif de la Municipalité, selon ce communiqué, est de donner « un message fort et clair ».

Ce communiqué de presse ne se trouve pas sur le site du 2m2c, où l'on ne trouve pas non plus facilement des informations sur les membres du Conseil d'administration de la société CCM SA.

Je pose alors les questions suivantes à notre Municipalité :

1. Quelle était la composition du Conseil d'administration de CCM SA avant l'Assemblée générale du 13 mai 2022 et quelle est la composition maintenant ?
2. La Municipalité peut-elle expliquer ce qui motive concrètement ce changement ?
3. Quels sont les problèmes concrets en lien avec la conduite du projet de rénovation et sécurisation du 2m2c, auxquels la Municipalité fait face actuellement ?
4. Avec Messieurs Serge Gard, chef du Service des finances communales et Gian-Franco Sentinelli, chef du Service domaines et bâtiments, deux professionnels très expérimentés ont été nommé au Conseil d'administration de CCM SA – quels sont les défis financiers et techniques actuels du projet ?
5. En plus de la commission communale de suivi du 2m2c, la Municipalité aurait-elle besoin d'un autre apport du Conseil communal pour la soutenir dans son travail important pour rester dans le budget et dans les délais impartis ?

Par ailleurs, Montreux Libre se réjouit que la Municipalité annonce, dans ce communiqué de presse, qu'elle va poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'exploitation du Centre et la mise en place de la structure nécessaire pour la future gouvernance du 2m2c. Je remercie la Municipalité de ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La communication de ce soir donne quelques éléments et la Municipalité répond à vos questions comme suit :

1. *Quelle était la composition du Conseil d'administration de CCM SA avant l'Assemblée générale du 13 mai 2022 et quelle est la composition maintenant ?*

Composition précédente :

M. Dominique Lustenberger

M. Carlos Sardinha

M. Alain Imhof

Mme Sandra Genier

M. Jean-Baptiste Piemontesi

Composition actuelle :

M. Olivier Gfeller

Mme Sandra Genier

M. Caleb Walther

M. Serge Gard

M. Gian-Franco Sentinelli

M. Jean-Baptiste Piemontesi

2. *La Municipalité peut-elle expliquer ce qui motive concrètement ce changement ?*

Le changement est motivé par le fait que la conduite des travaux est de la seule responsabilité de la Municipalité. Il apparaît dès lors pertinent et plus efficace que le conseil d'administration soit composé de membres de la Municipalité et de chefs de service directement concernés par ceux-ci.

3. *Quels sont les problèmes concrets en lien avec la conduite du projet de rénovation et sécurisation du 2m2c, auxquels la Municipalité fait face actuellement ?*

La Municipalité a dû mandater des études complémentaires pour diminuer les risques pendant la réalisation des travaux. Grâce à celles-ci, la Municipalité a pu valider les études de projet. Le projet va prochainement entrer dans une nouvelle phase importante, celle des appels d'offres. La forte pression sur les prix et sur les délais est

évidemment une inquiétude que partage le projet de travaux au 2m2c avec de nombreux projets similaires.

4. Avec Messieurs Serge Gard, chef du Service des finance communales et Gian-Franco Sentinelli, chef du Service domaines et bâtiment, deux professionnels très expérimentés ont été nommé au Conseil d'administration de CCM SA – quels sont les défis financiers et techniques actuels du projet ?

La Municipalité s'est fixée deux priorités dans le cadre de ces travaux. Tout d'abord, la maîtrise de l'enveloppe financière, puis le respect des délais d'exécution. Un projet d'une telle ampleur et notamment la part importante de rénovation dans les travaux exige des compétences spécifiques pour accompagner les mandataires.

En élargissant votre question, la Municipalité rappelle que le succès du 2m2c ne dépend pas que de la bonne gestion des travaux, mais aussi d'une bonne gestion de la société d'exploitation jusqu'à la fermeture du bâtiment et une bonne préparation de la réouverture. La présence et les compétences des deux chefs de services au sein du Conseil d'administration seront donc précieuses.

5. En plus de la commission communale de suivi du 2m2c, la Municipalité aurait-elle besoin d'un autre apport du Conseil communal pour la soutenir dans son travail important pour rester dans le budget et les délais impartis ?

Sous forme de clin d'œil, la Municipalité remercie Mme l'interpellatrice de son offre de service. Plus sérieusement, la Municipalité considère la commission consultative comme son interlocuteur privilégié et se réjouit de pouvoir compter sur des représentants de chaque groupe politique bien au fait du projet et entend continuer à échanger avec celle-ci sur l'ensemble des enjeux et pas uniquement ceux qui ne concernent que les travaux.

La Municipalité n'envisage pas désigner d'autres commissions consultatives. Par contre, elle est bien consciente que la préparation du futur de l'entretien et de l'exploitation du bâtiment exige des compétences de pointe et se fera accompagner d'experts externes le cas échéant.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à Mme l'interpellatrice.

Mme Lauber Fürst est satisfaite de la réponse Municipale.

9.2. Interpellation de M. Dominik Hunziker : « Potelets en folie » ;

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En passant dernièrement par la Grand-Rue, je me suis retrouvé face à une forêt de potelets. Ces derniers ont été posés suite aux réaménagements annoncés par la Municipalité.

Je pose les questions suivantes :

1. Quel est le prix d'un de ces potelets ?
2. Combien coûte la pose d'un potelet ?
3. Quel est le coût total de la pose de tous ces potelets ?
4. Quel est le coût total de ce réaménagement de la Grand-Rue ?
5. Combien de places de parc pour les voitures ont-elles été supprimées ?
6. Combien de places de parc pour les cars ont-elles été supprimées ?
7. Comment ces places de parc seront-elles compensées ?

Je remercie la Municipalité pour le développement de sa réponse.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur l'interpellateur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets juste de vous rappeler que l'aménagement qui a été mis en place est provisoire, et qu'il a été fait dans un souci d'assurer la sécurité des usagers tout en maintenant les terrasses.

1. *Quel est le prix d'un de ces potelets ?*

Le prix d'un potelet est d'environ CHF 160.- hors taxes.

2. *Combien coûte la pose d'un potelet ?*

La pose coûte CHF 50.- hors taxes par potelet.

3. *Quel est le coût total de la pose de tous ces potelets ?*

Le coût total des 60 potelets mis en place sur tout le secteur aménagé se monte à CHF 12'600.- hors taxes. À noter que cette solution est la meilleure marché pour pouvoir atteindre les objectifs de sécurité exigés dans le cadre d'une solution provisoire.

4. *Quel est le coût total de ce réaménagement de la Grand-Rue ?*

Le coût total du réaménagement est divisé entre la Commune, pour un montant de CHF 44'600.- et la Fondation pour l'équipement touristique à hauteur de CHF 30'000.-

5. *Combien de places de parc pour les voitures ont-elles été supprimées ?*

21 places.

6. *Combien de places de parc pour les cars ont-elles été supprimées ?*

La réponse a déjà été donnée lors de la dernière séance du Conseil à l'occasion de l'interpellation de M. Morier-Genoud.

7. *Comment ces places de parc seront-elles compensées ?*

L'aménagement est provisoire et était nécessaire afin de mettre en conformité les gabarits routiers et les traversées piétonnes. L'aménagement définitif de ce secteur est planifié pour 2024, dans ce cadre un nouveau projet sera mis à l'enquête. Quant au besoin de stationnement sur cette portion de rue, il est bon de rappeler que le parking du marché a presque toute l'année des places disponibles, ceci en dehors des manifestations. Nous estimons ainsi avoir répondu à la présente interpellation.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait de la réponse, mais je trouve cela cher de dépenser un montant de presque CHF 50'000.- qui se trouve à la limite de ce que vous avez le droit, pour une solution provisoire. Pour de telles installations, je m'attends à un préavis.

Vous allez me dire que nous avons voté les pistes cyclables, je suis d'accord, mais à ce moment-là vous pouvez aussi poser des pilotis sur le lac Léman en faisant passer les vélos par le lac et vous nous informerez avoir répondu aux demandes. Je trouve que c'est très limite.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce qui est sûr, M. Hunziker, c'est que la solution que vous préconisez avec les pilotis risque d'être nettement plus cher que CHF 50'000.- ...

9.3. Réponse à l'interpellation de M. Olivier Müller : « Petits projets – Grands effets : ça avance ou pas ? » ;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

Tout d'abord je vais tenter de vous rassurer, mon intervention fait un peu plus d'une page en arial 12.

Je remercie la Municipalité de l'attention portée à mon interpellation. Je ne suis cependant pas totalement satisfait de la réponse municipale, puisque certaines réponses me semblent incomplètes ou manquantes.

Pour la question 2 concernant la baignade à Montreux Centre et l'accès aux baigneurs vers la plage du Casino, la Municipalité a répondu que cela ne serait pas pour 2022, mais elle a oublié de préciser pour quand cela serait possible. Lors de la commission en réponse au postulat Buholzer, j'avais déposé en commission un vœu stipulant que l'accès aux plages soit libéré pour les baigneurs d'ici à l'été 2019 au plus tard. La Commission avait soutenu ce vœu à l'unanimité. On était le 25 juin 2018.

Aujourd'hui, je sais que cela ne bloque pas du côté du ski nautique, au contraire. J'ose donc toujours espérer que la Municipalité soit sensible à l'attente citoyenne et que le canton saura admettre une certaine urgence à ce dossier pour le bien-être des montreusiennes et des montreusiens du centre-ville. Il fait chaud ces temps (à écouter !). J'émetts en tout cas à nouveau le vœu que la Municipalité fasse son possible pour que l'accès vers la plage du Casino soit rendu accessible pour l'été 2023.

Concernant la question 3 et l'accueil collectif de la petite enfance à Vergers 4, l'on ne peut que regretter que la procédure administrative ait pris autant de temps chez le canton quand on sait qu'un échaudage tel que celui resté en place pour rien pendant plusieurs mois coûte de l'ordre de quelques milliers de francs par mois.

Enfin, concernant la question 6 et les feux piétons du carrefour de la Paix, et visiblement la problématique est similaire au carrefour Av, Casino/Av. Nestlé, je dois dire que je suis un peu dépité.

Après une interpellation socialiste, une interpellation PLR et même, arme absolue s'il en est, un post sur le groupe Facebook « t'es de Montreux si et t'as quelque chose à dire », il me semble que seules de faibles améliorations sont constatées.

Certes, l'on ne doit plus attendre 4 minutes et 26 secondes pour traverser, mais les réglages actuels ne me semblent pas encore satisfaisants et sans doute qu'un bon nombre de piétons partagent cet avis.

Dans la réponse municipale, il est écrit, « La demande, qui consiste à donner le vert aux piétons en même temps sur les trois traversées, et ceci en tout temps a été demandée et la nouvelle programmation est aujourd'hui corrigée dans ce sens. »

C'est faux. C'est faux. Pas plus tard que samedi passé, j'ai attentivement observé ces feux il arrive encore assez fréquemment que les trois feux ne soient pas simultanément au vert et que l'un des feux passe son tour si j'ose dire, ce qui provoque évidemment l'incompréhension des piétons et quelques traversées au rouge.

S'agissant de savoir si les feux respectent les normes, il est répondu de manière évasive que : « les normes qui définissent les temps à prévoir, avec quelques variantes possibles sont respectées. ».

J'aimerais bien connaître la norme qui affirme qu'un temps d'attente de piéton de 90 à 95 secondes, voire 120 secondes, est acceptable.

La recommandation 2020 du bureau de prévention des accidents stipule que « le temps d'attente pour les piétons ne doit pas être trop long, au maximum 30 à 40 secondes ».

La recommandation 2018 de l'OFROU et Mobilité piétonne suisse suggère que les temps d'attente pour les piétons devraient être aussi courts que possible et qu'il est totalement inacceptable – je précise, c'est le mot employé par la recommandation, pas par moi - il est totalement inacceptable d'avoir un temps d'attente supérieur à 45 secondes.

Bref, en ma qualité de conseiller communal, je ne sais pas quoi faire ou si je peux faire encore quelque chose pour infléchir une situation que me semble devoir l'être.

Une pétition ? une motion ? une initiative communale ? ou peut-être déjà juste une discussion sur place une fois cet été avec le Municipal en charge de la mobilité pour essayer de comprendre le pourquoi du comment, pour ma part, je reste ouvert à tout. En finalité, pour ce feu, qui veut gagner des piétons ? Je ne sais pas si la réponse Municipale est son dernier mot, mais peut-être qu'il faudrait encore prendre le vote du public ou l'appel à un ami pour être sûr la réponse apportée soit vraiment la bonne.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Brièvement pour répondre aux remarques de M. l'interpellateur.

Tout d'abord, je vous assure que la Municipalité est attachée à réaliser ce point de baignade, mais malheureusement aujourd'hui nous sommes confrontés à certaines difficultés au niveau de la procédure. A ce jour nous n'avons pas pu trouver un accord sur la manière de procéder avec d'une part la DGTL et d'autre part la direction générale de l'environnement. Les négociations sont en cours. Nous sommes confrontés à des difficultés dans le cadre de cette mise en œuvre et c'est pour cela que nous ne pouvons pas aujourd'hui vous faire de fausses promesses en vous disant quand nous pourrions le réaliser. Nous n'avons volontairement pas mis plus d'informations par rapport à cela et je pense que vous le comprendrez.

Par rapport à votre remarque sur les feux, je vous apporte une information technique complémentaire ce soir. La programmation de base est d'avoir les trois passages piétons verts en même temps, par contre le programme laisse entre la gestion de ces différents cycles, des verts que nous appellerons des « verts gratuits », cela veut dire des verts supplémentaires pour les passages piétons. Nous pourrions très bien avoir seulement les trois passages piétons qui passent verts en même temps, mais dans ce cas, les temps d'attente seraient plus élevés. En plus de la programmation de base, il y a donc de temps en temps des verts supplémentaires qui apparaissent pour les passages piétons.

De manière générale j'aimerais quand même rappeler le contexte et la difficulté de ces paramétrages. Les feux doivent prendre en compte l'ensemble des paramètres de la circulation et il y a fort à parier que si la régulation du carrefour venait à créer des embouteillages sur la circulation automobile, vous-même, peut-être, seriez prompt à dégainer une interpellation ou résolution sur les feux de circulation... Sans vouloir ironiser, je vous prie de bien vouloir prendre note de la réponse proposée qui est techniquement la plus approprié.

M. Antony Huys (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur mon interpellation et la réponse de M. Olivier Müller et de M. le Municipal.

J'ai moi-même fait plusieurs dépôts concernant ce sujet. Je suis allé sur place le matin, l'après-midi et même le dimanche, j'ai même fait le tour des commerces, certains ont estimé qu'il y'avait une amélioration. La remarque a été faite que certains piétons traversent au rouge, mais il faut mentionner qu'ils sont plus disciplinés que les cyclistes. Je trouve qu'il y a déjà du progrès et je n'ergoterai plus à ce sujet.

9.4. Réponse à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : « Notre Centre des congrès 2m2c – un Centre multiusage déjà saturé ? ».

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai brève puisque les jeux sont faits, rien ne va plus. Je suis une optimiste éternelle et je compte sur le fait qu'une fois le 2m2c rénové un plan de mobilité soit mis en place et que les gens prennent de bonnes habitudes en prenant les transports publics et le vélo. Ce qui nous permettra d'accueillir des événements en parallèle, je sais que nous y arriverons.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas particulièrement prolonger les débats de ce soir. Mais je souhaite émettre un vœu ou plutôt un souhait vu que celui-ci n'a aucune valeur légale et ne nécessite pas de position de la part de ce Conseil. Je souhaiterais, lorsqu'il y a un objet politique plutôt clivant, avec un résultat incertain, que nous évitions, à l'avenir, de manifester trop souvent notre joie ou notre contentement face à un triomphe, pour peu que cela soit un triomphe. Je pense que ce Conseil mérite un comportement un petit peu plus digne, qui amènerait davantage de sérénité dans les débats. Car, à mon sens, acclamer une victoire ne profite pas vraiment à la sérénité et à la qualité des échanges. Croyez-le, je m'adresse à toutes les conseillères et tous les conseillers peu importe leur bord politique, car cela m'agace particulièrement que cela vienne de droite ou de gauche, je pense que ce Conseil mérite mieux.

M. Lionel Moyard (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur une partie des propos de M. Mark lors de notre dernière séance au sujet du postulat de Mme Hischenhuber. Je n'ai pas souhaité intervenir sur le moment et j'attendais le PV pour être sûr de ce que j'avais entendu. M. Mark, vous citez comme exemple d'échec à la reconversion en bio l'enclave fribourgeoise de Bourg-en-Lavaux. Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une enclave, mais d'une propriété sur sol vaudois, deuxièmement je me rends régulièrement au domaine des Faverges où la conversion y est bien réussie, déjà 40% du domaine est en plantation bio depuis 10 ans et les 60% restants sont en reconversion depuis les dernières vendanges suite à la retraite du précédent vigneron tâcheron. M. Mark, je vous transmets l'invitation personnelle du chef des cultures du domaine des Faverges, M. Fabien Vallélian, qui vous invite à discuter en personne de la réussite de cette reconversion et à une visite des vignes du domaine. Si vous souhaitez donner suite à son invitation, je vous transmets ses coordonnées par mail.

Mme Stanislava Pampurik (VERT-E-S)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai constaté, aujourd'hui également, car je suis souvent à la gare de Montreux que les touristes avec des grands bagages, les familles, les personnes âgées restent désseparées devant l'escalier de la gare, ce bel escalier monumental. Ils cherchent

désespérément comment descendre et bien sûr l'ascenseur. La plupart des touristes arrivant à la gare de Montreux pour la première fois, ne remarquent pas la belle ligne bleue et s'ils la voient ne se doutent pas de son utilité. Ma question à la Municipalité pourrait-on placer un panneau

M. le Président

Mme Pampurik, excusez-moi, votre prise de parole prend la forme d'une intervention et doit se faire sous la forme officielle d'une interpellation. Je suis navré Madame, mais vu la tournure de vos propos, je pense que vous devriez attendre le prochain Conseil qui aura lieu dans 2 mois pour déposer une interpellation.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Encore une fois ce soir, je m'adresse à toi cher Vincent, avec un Monsieur le Président du Conseil communal. Je le fais au nom de notre groupe Montreux Libre qui inclut un membre du parti le centre. Je le fais avec une grande fierté, tu es le deuxième Président de ce Conseil pour Montreux Libre et tu as accompli ta tâche avec compétence, fermeté si nécessaire, avec de l'humour et du charme. Tu as développé des qualités de leadership pour lesquelles je te félicite, tu me l'as confié c'était une année pleine de défis, mais tu as toujours pu compter sur notre secrétaire du Conseil communal, Céline Morier. Je crois que nous le confirmons toutes et tous, tu as été un président exemplaire, notre groupe te remercie et te le dit avec des fleurs.
Merci Monsieur le Président du Conseil communal.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Merci Mme Lauber Fürst.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, mais j'ai encore quelques mots à vous adresser.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je serai bref, après en avoir terminé avec l'ordre du jour, je suis certain que vous n'avez qu'une envie, celle d'aller profiter de l'agape qui nous attend.

Je tiens à renouveler mes remerciements à ceux d'entre vous qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant à la présidence de ce Conseil pour cette année politique qui s'achève.

Cette année qui fu particulièrement riche pour moi, a commencé avec la gestion des dernières mesures sanitaires, l'approvisionnement de la technique lorsque nous avons réintégré notre salle historique, la gestion des dépouillements, particulièrement des élections cantonales et des séances du Conseil marathon. Je me suis parfois senti seul en tant que Président, lors de l'attaque informatique ou d'échanges avec les services cantonaux dans le cadre de demandes de conseils juridiques.

J'ai eu la chance contrairement à mes deux prédécesseurs de pouvoir bénéficier des aspects les plus agréables de la fonction lors de représentation officielles, où j'ai aimé échanger avec les délégués des communautés dans toute leur diversité, que nous représentons au sein de ce conseil.

Lors de ces événements, j'ai particulièrement apprécié de me trouver en compagnie de la Municipalité, qui m'a toujours accueilli avec bienveillance parmi sa délégation.

Je tiens à remercier chaleureusement les personnes qui m'ont permis de remplir cette fonction, j'ose espérer que vous aurez jugé mes prestations satisfaisantes.

En premier lieu, notre secrétaire, qui fut pour moi une aide de tous les instants, ma collaboration avec Mme Morier va me manquer, j'ai pris goût à avoir une assistante personnelle, surtout de cette qualité.

Je remercie encore mon prédécesseur, M. Giuliano qui s'est toujours montré disponible pour partager avec moi ses connaissances et son expérience de la présidence de ce conseil.

Je remercie Mme Grec, secrétaire municipale adjointe pour son concours bienveillant, dans le cadre de mes échanges avec la Municipalité et les services.

Ainsi que les collaborateurs de l'administration générale sollicités dans le cadre des dépouillements, en particulier Mme Alberto-Pino. J'ai éprouvé un grand plaisir à remplir cette fonction, j'espère que vous l'avez remarqué,

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été et me réjouis de retourner siéger parmi vous au sein de ce Conseil à la rentrée.

Applaudissements de l'assemblée.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Il est 21h49, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à **20h00** à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier

Joseph (Joe) FILIPPONE
Chemin du Chabloz 10
1822 Chernex

Commune de Montreux
A l'attention de Monsieur
Le Président du Conseil Communal
Grand-Rue 73 – CP 2000
1820 Montreux

Chernex, le 15 juin 2022

Démission du Conseil Communal de Montreux

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé de quitter mes fonctions de Conseiller Communal de Montreux à la fin de cette année législative, soit au 30 juin 2022.

J'ai eu l'honneur de siéger durant de nombreuses années au législatif de notre commune et il est maintenant temps pour moi de me retirer et de laisser ma place.

Cela m'a permis de beaucoup apprendre sur le fonctionnement spécifique de notre commune et sur les valeurs politiques de chacun des groupes représentés dans notre conseil.

Je saisis ces lignes pour remercier toutes les personnes que j'ai eu la chance de côtoyer dans le cadre de mes fonctions et en particulier pour leur engagement vis-à-vis de notre commune.

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier et je vous présente, Monsieur Le Président, mes meilleures salutations.


Joe Filippone
Conseiller Communal PLR

Copie : M. Olivier Mark – Président du groupe PLR

Annexe : Carte électronique

Yves Depallens
Chemin des Riettes 24
1815 Clarens

Montreux, le 13 juin 2022

Conseil communal de Montreux
Monsieur Vincent Haldi
Président
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous informe par cette lettre de ma décision de démissionner de ma fonction de Conseiller communal à la fin de cette année politique au 30 juin prochain.

Depuis mon élection au Conseil communal, il y a maintenant plus de 10 ans, je me suis investi et engagé avec cœur, passion et toute l'énergie que l'on me connaît, pour que tous nos concitoyens, habitants et hôtes trouvent leur place et le bonheur dans notre si belle Commune. Je suis extrêmement reconnaissant d'avoir pu, je l'espère, œuvrer à y contribuer.

Aujourd'hui, j'estime ne plus avoir suffisamment de temps à consacrer à ce mandat de représentation qui m'a été confié lors des dernières élections communales en 2021 et préfère passer le relais à une ou un collègue qui pourra pleinement s'investir dans cette fonction.

Je tiens à remercier toutes les personnes du Conseil que j'ai eu la chance de côtoyer durant cette décennie pour la confiance accordée et pour tous les échanges qui m'ont fortement enrichi.

Je vous souhaite à toutes et tous, une excellente législature et en me réjouissant d'ores et déjà de vous croiser à d'autres occasions, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

Yves Depallens



Copie à :

- M. Olivier Mark, Président du groupe PLR
- M. Cédric Blanc, Président PLR Montreux-Veytaux

M. Vincent Haldi
Président du Conseil Communal
de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux
Par e-mail : vincent.haldi@conseilmontreux.ch

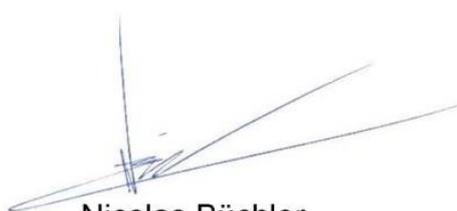
Glion, le 14 juin 2022

Démission de la Commission des finances

Monsieur le Président, Cher Vincent,

Je vous prie de prendre bonne note de ma démission la Commission des finances de notre législatif, avec effet pour notre prochain Conseil du 22 juin.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous adresse, Monsieur le Président, Cher Vincent, mes cordiaux messages.



Nicolas Büchler

Léonard Dolivo
Avenue des Alpes 152
1820 Montreux
Leonard.dolivo@gmail.com

Montreux, le 20 juin 2022

M. Vincent Haldi
Président du Conseil Communal de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux
Par e-mail : vincent.haldi@conseilmontreux.ch

Objet : démission de la Commission de gestion

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire afin de vous transmettre ma démission de la Commission de gestion du Conseil. Dès la prochaine séance du Conseil (le 22 juin 2022), mon groupe proposera une personne pour me remplacer.

Je vous remercie pour votre temps et vous adresse, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Léonard Dolivo